

La Vie Canadienne

QUEBEC
15 Août 1918

REVUE HEBDOMADAIRE

TOME I
No 6

RELIGION—POLITIQUE—SCIENCES—ARTS



La Vie Canadienne

REVUE HEBDOMADAIRE

TOME I

QUEBEC, 15 AOUT 1918

No 6



EN PASSANT



Le péril des idées fausses

ENTENDRE un catholique, disciple d'une Eglise qui mit toujours au tout premier rang de ses préoccupations de maintenir la vérité contre les empiètements de l'erreur, entendre un catholique, dis-je, exposer le danger mortel des idées fausses, c'est une chose habituelle, qui n'éveille pas l'attention d'une façon bien frappante. Entendre la même vérité proclamée par un esprit sans religion, qui l'a découverte dans la seule observation des faits, frappe davantage et attire beaucoup plus l'attention.

Écoutons donc, sur ce point particulier, un esprit aussi indépendant, aussi vigoureux et aussi puissamment observateur que celui du Dr Gustave Lebon.

Dans son dernier ouvrage *Hier et Demain*, né surtout des leçons de politique réaliste données par la guerre, ouvrage qui remonte à quelques mois seulement, voici ce que nous lisons :

Les idées fausses sont les grandes dévastatrices de l'histoire. Les armes matérielles ne suffisent pas à les combattre.

Une idée fausse n'ayant à tenir compte ni des réalités, ni des vraisemblances, se présente généralement sous un aspect plus séduisant qu'une idée vraie.

Une idée fausse trouve facilement des milliers d'hommes pour la défendre. Une idée vraie en trouve généralement bien peu.

Faire pénétrer une idée fausse dans l'âme des multitudes, c'est allumer un incendie dont nul ne peut prédire les ravages.

La ténacité des idées fausses et leur danger sont mis en évidence par les congrès socialistes tenus en pleine guerre. On y voit d'incorrigibles théoriciens répéter inlassablement leurs erreurs sur le pacifisme et l'internationalisme, origines de nos désastres.

Les plus sanguinaires conquérants sont moins dévastateurs que les idées fausses.

Pas besoin d'ajouter de glose ni de commentaires. Il suffit, après avoir lu, de regarder les faits correspondre aux observations. Ils parlent, eux aussi, bien clairement.

S. D.

Réconfort

IL y a eu deux phases excessivement critiques pour les Alliés, depuis 1914, et, Dieu merci ! elles sont passées toutes deux. La première fut celle de l'alerte, lorsque, sans déclaration d'hostilité, la Belgique fut envahie et le cœur de la France, menacé. Le Boche fut bien près du triomphe—saurons-nous jamais combien près !—en septembre 1914, avant la réaction divine et française de la Marne. Mais le Dieu des armées vit à ce que la loi du plus fort ne fut pas victorieuse à la date annoncée par Guillaume le Blasphémateur, et, au lieu de la conquête de Paris, l'histoire enregistrera les *gesta Dei per Francos* de la Marne.

Et l'an dernier, après la défection russe et avant l'arrivée des Américains, la France, l'Angleterre et l'Italie eurent un nouveau *sursum corda*, pour endiguer les hordes barbares, qui, plus orgueilleuses et plus farouches, se ruèrent sur le front ouest pour entreprendre de terminer rapidement leur conquête. Ce printemps, après leurs avantages considérables du mois de mars, ils crurent, un instant, que les Alliés étaient vaincus. Tous les cœurs français, tous les cœurs anglais éprouvèrent des heures d'agonie devant la série des communiqués qui nous annonçaient chaque matin la perte de positions précieuses. Cependant, nous avions toujours espoir, en la Providence et en Foch. Et l'ennemi fut encore repoussé, d'abord en Italie, puis encore sur la Marne, puis enfin en Picardie, et il se débat aujourd'hui convulsivement contre les coups du généralissime, qui a l'initiative bien en main et tient les Boches constamment hors d'haleine, forçant leur recul comme à volonté, sans leur laisser, depuis un mois, un instant de répit.

Ainsi donc, une intervention surhumaine nous a deux fois protégés, aux moments les plus critiques du terrible conflit, et la marée montante de l'apport américain aidant, nous sommes dorénavant en droit d'espérer que l'offensive de Foch est le tournant de la destinée contre l'infâme agresseur. Le Boche n'a pas pu gagner la partie, quand tous les atouts étaient dans son jeu ; il sera certainement vaincu, *Deo favente*, maintenant que le nombre, avec l'unité de commandement, est du côté des Alliés.

J.-E. B.

Amnistie ! Profitez-en

LE gouvernement accorde jusqu'au 24 août aux déserteurs pour rentrer dans l'ordre et obéir aux exigences de la loi du service militaire. Après cette date, il y aura des battues dans les bois pour attraper les récalcitrants, et cette besogne sera probablement confiée à la police des Territoires, avec laquelle il ne fait pas bon jouer la guérilla !

Nous ne savons pas au juste quel est le nombre actuel des déserteurs et nous ne tenons aucunement à le savoir. Mais, pour la bonne renommée de la race canadienne-française, nous souhaitons que les contempteurs de la loi ne soient pas nombreux; et c'est pour cela que nous faisons appel aux classes dirigeantes pour les supplier d'encourager les délinquants à faire leur soumission à l'autorité sans coup férir.

C'est un devoir de conscience, et un devoir grave, que d'empêcher le deshonneur et le malheur des familles dans des cas comme ceux qui nous occupent. Il est certain que parmi ces déserteurs, il y en a qui ont pris le parti de fuir sous l'influence d'un mauvais conseil venant de quelque homme instruit. Celui-là porte une terrible responsabilité devant Dieu s'il ne travaille de toutes ses forces à prévenir l'épilogue tragique qui attend le pauvre fuyard ignorant !

Et quant à ceux qui n'ont rien à se reprocher de ce côté, qu'ils se fassent tout de même un devoir de charité et de patriotisme de ramener dans la voie droite les pauvres victimes de conseillers criminels.

J.-E. B.

Excellent travail

L'HONORABLE docteur Henri Béland, de retour des prisons d'Allemagne, se prête aimablement aux manifestations sympathiques que lui préparent ses compatriotes partout où il passe. Et partout il prêche, avec une éloquence sans apprêt, l'évangile du plus pur patriotisme. Ce qu'il dit n'est pas nouveau; d'autres l'ont dit avant lui; c'était le thème de la plupart des journaux français du Canada, avant la conscription; mais, dans la bouche d'un héros et d'une victime de la grande guerre cette parole simple, invitant à l'accomplissement d'un austère devoir, produit naturellement une impression plus forte et plus durable.

Dimanche dernier, à Louiseville, où il est né et où demeure sa vénérable mère, monsieur Béland a rappelé que l'Angleterre, notre mère patrie, est entrée en guerre parce que l'Allemagne, au mépris de la foi jurée, avait envahi le territoire de deux pays neutres. le Luxembourg et la Belgique; il a dit à ses auditeurs —et d'autres ont besoin de se l'entendre répéter— que du fait que la métropole déclarait la guerre au Boche, le 4 août 1914, le Canada devenait lui-même état belligérant; enfin, il a insisté pour démontrer que

l'honneur et l'intérêt de notre pays exigeaient également notre participation active à la guerre.

Monsieur Béland a parlé aux parents des soldats canadiens, volontaires ou conscrits, et leur a dit d'être fiers d'avoir un fils au champ d'honneur. Dans une guerre juste et sainte comme celle dans laquelle notre patrie est engagée, le soldat est un croisé et son état est aussi glorieux que celui des paladins antiques. Dieu accorde des grâces spéciales à l'homme vaillant qui offre sa vie pour le triomphe de la justice et du droit. Un grand évêque français comparait le soldat tombant dans la bataille aux anciens confesseurs torturés pour leur foi, et, disait-il, le sang qu'il verse est purificateur et aide à lui ouvrir les portes du Ciel.

Pourquoi faut-il que, dans certains endroits de notre province, on ait donné, un enseignement différent et faux?— C'est un mystère.—Mais un bon ouvrier comme monsieur Béland peut réparer, en partie du moins, le mal que les mauvais esprits ont pu faire. Et il a courageusement entrepris cet excellent travail.


J.-E. B.

Avis à nos lecteurs

L'administration de la *Vie Canadienne* a expédié à des milliers de personnes les premiers numéros de cette revue. Des lettres nous ont été adressées de la part de certaines de ces personnes pour nous faire part de leur intention de s'abonner ou pour refuser l'abonnement. Quant aux autres, nous n'avons certainement pas l'intention de nous prévaloir d'un texte de loi pour les compter comme abonnés, mais, à cause du coût du service des postes pour l'envoi de copies d'une publication à quiconque n'est pas un abonné régulier, nous les prions respectueusement de vouloir bien nous faire connaître leurs intentions au plus tôt, afin que nous inscrivions leurs noms sur nos listes ou que nous cessions de leur envoyer inutilement la revue. Nous rappelons à tous que l'abonnement à la *Vie Canadienne* est de \$4.00 par année, avec un prix spécial de \$3.00 pour les membres du clergé, les religieux et les instituteurs. Durant cette première année de la publication de la *Vie Canadienne* nous accepterons d'envoyer la revue moyennant \$2.00 ou \$1.00 à ceux qui préféreront s'abonner pour six mois ou trois mois. Le numéro de la *Vie Canadienne* se vend dix sous; mais, après trois mois de la date de sa publication, chaque numéro qu'on voudrait se procurer à nos bureaux coûtera vingt-cinq sous. Le tirage des trois premiers numéros s'épuise rapidement. Que ceux qui veulent se les procurer veuillent bien en prendre avis.

Les hommes ne haïssent pas, ils ne peuvent pas haïr le bien, mais ils en ont peur.

BONALD.



Leçon Royale




LE 3 août, les journalistes canadiens en mission au front étaient reçus en audience particulière par le roi George V. Le roi était accompagné de la reine et de la princesse Marie. Après avoir causé cordialement avec nos journalistes et leur avoir rappelé plusieurs incidents de ses deux voyages au Canada en 1901 et en 1908, le roi donnant maintes preuves, au cours de cette causerie, de sa parfaite connaissance de chacune de nos provinces canadiennes, Georges V s'adressa, avec une cordialité toute particulière, aux représentants de la presse de la province de Québec dans la langue française, leur exprimant sa grande satisfaction des efforts patriotiques faits aussi bien par les femmes que par les hommes de notre province pour gagner la guerre; et il leur déclara qu'il n'y a pas de meilleurs soldats que les Canadiens.

IL n'est pas besoin d'être un grand diplomate pour comprendre la portée de cette leçon royale. Ceux qui ne verraient dans ce beau geste de Georges V qu'une banale manifestation de courtoisie se tromperaient grandement. Il est dans les usages et les traditions de la monarchie constitutionnelle que le souverain ne prononce aucune parole publique, qui n'ait été auparavant bien pesée et délibérée par ses aviseurs. Et l'on peut être assuré que le petit discours français de notre Souverain aux journalistes de la province de Québec, prononcé le 3 août au palais Buckingham, a été plus qu'un acte d'obligeante politesse, surtout si l'on considère que ces paroles royales s'adressaient à des sujets britanniques. Parlant en français à des sujets d'une nation étrangère, Georges V n'eût accompli là qu'un simple acte de courtoisie internationale; mais quand il a employé la langue française pour parler, en audience officielle, à des citoyens de race française de l'Empire britannique, au sein duquel certains fanatiques ne voudraient voir parlée que la langue anglaise, l'empereur et roi paraît bien avoir voulu répéter la haute leçon qu'il donnait, en 1908, à Québec, lorsqu'en sa qualité de Prince de Galles, il répondait en français à l'adresse du maire de notre ville.

PRIONS Dieu que cette fois la leçon royale ne soit pas perdue.

P. LEDROIT.





SOUVENIRS DE FAMILLE



DANS la galerie des anciens curés de Québec, qui décore la sacristie de la Basilique, se trouve un portrait que je regarde toujours avec une curiosité et une sympathie particulières: celui de l'abbé André Doucet.

L'abbé André Doucet naquit aux Trois-Rivières. Son acte de baptême est du 30 novembre 1782. Il était de pure souche acadienne. Son père, Jean, était né à Tintamarre,—aujourd'hui Sackville, Nouveau-Brunswick,—en 1751, quatre ans avant la Déportation; le 2 février 1778, il avait épousé, aux Trois-Rivières, Marie (Anne) Madeleine Mirault ou Mireau, laquelle était née à Port-Royal, en 1755, de François Mirault et de Marguerite Robichaud. De ce mariage naquirent douze enfants, dont André fut le quatrième. L'une des filles issues de cette union s'appelait Julie-Madeleine, baptisée le 26 mai 1797, et qui épousa, le 17 octobre 1815, Joseph le Prince, né le 14 janvier 1788, de Jean le Prince, né à la Grand-Prée, et de Rosalie Bourg, fille de Antoine Bénoni Bourg et de Félicité Bourgeois, tous deux originaires de l'Acadie. Cette Julie-Madeleine Doucet, sœur de l'abbé André Doucet, fut ma grand-mère maternelle.

L'abbé Doucet fit ses études au Séminaire de Québec. Il les termina en 1801. Pendant son grand-séminaire, il fut chargé d'abord de la classe de huitième en 1802-03, puis d'autres cours. Le Séminaire voulait le garder; il proposa même de l'agréger alors qu'il n'était que sous-diacre, ainsi qu'on le voit dans une lettre de M. Robert à Mgr Deneault, en date du 30 juillet 1804. Mais, le 2 août 1804, Mgr Deneault écrivait à l'abbé Doucet : "...j'ai d'autres vues sur vous"... En septembre 1805, le Séminaire de Québec insiste dans sa demande, et avec d'autant plus de force qu'il la déclare conforme au désir de celui qui est en cause; "...M. Doucet m'a dit encore aujourd'hui qu'il persévérerait toujours dans le dessein de s'agréger au Séminaire"... écrit le Supérieur. Tout fut inutile. Ordonné prêtre le 1er décembre 1805, par Mgr Plessis, André Doucet fut immédiatement nommé vicaire à la cathédrale. Le 9 octobre 1807, il était nommé curé en titre de cette église—et il n'avait pas vingt-cinq ans ! Il succédait dans ces graves fonctions à Mgr Plessis, devenu évêque de Québec par la mort de Mgr Deneault, arrivée le 17 janvier 1806. Le 7 novembre 1809, Mgr Plessis confère des pouvoirs extraordinaires à l'abbé Doucet, et enfin, le 23 janvier 1813, il le nomme son Vicaire-général. L'illustre évêque avait pour lui une grande affection, au dire de l'historien Ferland, qui ajoute : "c'était un homme aimable, brillant, excellent orateur, chéri de tous ceux qui le connaissaient". Dans la Notice qu'il a con-

sacrée à l'abbé André Doucet, de laquelle nous nous inspirons largement pour cette petite étude, Mgr Têtu affirme que, "d'après une tradition absolument authentique, Mgr Plessis avait jeté les yeux sur lui pour en faire son successeur et le préparait pour l'épiscopat." Hélas ! ce cher abbé devait avoir une destinée bien différente. Très intelligent, passant pour être le meilleur prédicateur de son époque, André Doucet,—c'est encore Ferland qui le dit,—"manquait d'une qualité bien nécessaire à un curé, il ne savait point mettre d'ordre dans ses affaires." Il n'était pas administrateur. Il ne s'entendait à gérer ni les choses de la fabrique, ni les siennes. Il contracta des dettes personnelles assez lourdes. Avec cela, dès le début de son règne, les marguilliers lui créèrent des difficultés et des embarras, souvent pour des raisons qui nous paraissent bien futiles. L'abbé Doucet se découragea, et, le 19 octobre 1814, il adressa à Mgr Plessis sa lettre de démission, laquelle fut acceptée. Nommé le 20 octobre curé des paroisses Notre-Dame des Anges et Ste-Foy, l'abbé Doucet partit de Québec en septembre 1815, et, le mardi 24 octobre de la même année, après avoir visité à Boston Mgr de Cheverus, il s'embarqua à Marblehead, en compagnie de M. Charles Germain, à destination de Marseille. Tous deux entrèrent à cette Trappe d'Aiguebelles, ainsi décrite par Emile Ollivier, qui alla, pour un temps, y chercher la paix, en 1848 : "elle se cache au fond d'un vallon solitaire et sauvage, gorge étroite, arrondie en forme d'entonnoir, qu'enveloppent de toutes parts les replis d'une immense forêt; perdue au sein des bois, enfermée par des hauteurs qui la dérobent aux yeux du monde, dominée par des rochers à pic, sans vue, sans horizon, ignorant le reste de la terre, sans peut dire de cette sainte demeure qu'elle ne regarde que du côté du ciel." (1)

André Doucet ne séjourna que dix mois dans cette solitude, où il avait suivi les exercices du noviciat avec ponctualité et grande édification, ainsi que l'atteste le certificat que le supérieur du couvent lui remit à son départ, le 9 juin 1817. Sa santé, que tant de déceptions et de chagrins avaient compromise, surtout les dettes qu'il avait laissées au Canada, ne lui permettaient pas de faire sa profession religieuse dans ce monastère. Il se décida donc à revenir, non pas à Québec, mais au pays de ses pères, en Acadie. En novembre 1817, il est à Halifax. Tour à tour missionnaire à Ste-Anne du Ruisseau de l'Anguille, comté de Yarmouth, à Tucket et à Pubnico, il se fixa à Ste-

1—Emile Ollivier en 1848, d'après son journal intime. *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1918. p. 606.

Anne d'Argyle, qu'il desservit jusqu'en juin 1824. En juillet suivant, il était à Tracadie, Nouvelle Ecosse, où il mourût le 29 décembre de cette même année. L'abbé André Doucet, ancien curé de Québec, ancien Vicaire-général de Mgr Plessis, s'éteignait dans l'exil, l'abandon, le dénuement, à l'âge de quarante-deux ans et vingt-et-un jours.

Nous avons, de notre grand oncle, une lettre inédite que nous reproduisons ici. Cette lettre, écrite sur grand papier, porte, au verso du deuxième feuillet, l'adresse suivante : *Delle Marguerite Doucet,*

Trois Rivières.

Recommandée aux soins de N. B. Doucet, Ecuyer.

—Marguerite-Elizabeth Doucet était la sœur d'André, de dix ans plus jeune que lui, ayant été baptisée le 24 mars 1792. Elle épousa, en 1813, François Héli. C'était une femme d'un esprit supérieur. Nicolas Benjamin était son frère, né en 1781. Il devint notaire et se maria aux Trois-Rivières, le 5 août 1807, à Marie Euphrosine Kimber. Le mariage fut célébré par Mgr Plessis, assisté par le grand Vicaire Noiseux, l'abbé Doucet, curé de Québec, et autres. Le notaire Doucet exerça sa profession à Montréal de 1804 à 1855.

Voici la lettre :

"Ma pauvre Pagy" (Pagy était le surnom dont on avait baptisé Marguerite; ma tante Pagy a vécu très vieille; son souvenir et ses bons mots sont restés très vivants dans la famille.)

"J'ai reçu ta lettre en son temps et elle m'a causé un plaisir réel. C'était la première fois que je voyais de ton écriture et tu ne m'écrivais que pour me témoigner ta gratitude; le plus petit bienfaiteur s'attend toujours à un peu de reconnaissance et quand le *beau-coup* a lieu, il ne peut pas manquer d'avoir de la joie; j'en ai eu, mon enfant, et crois le bien. Pour ton orthographe, (sic) il faut avouer qu'elle n'est pas très correcte. Il y a dans ta lettre tel mot de trois sillables (sic) construit tout exprès pour faire trois fautes. Il est vrai que l'orthographe n'est pas nécessaire au bon sens, et que l'on peut bien aussi, sans elle, être honnête, vertueux, et tout ce qu'il y a de bon; vois notre père: écrire correctement ne fut jamais plus son défaut que le tien, et il sera peut-être éternellement le plus honnête homme d'entre nous tous. Cependant quand on a comme toi le moyen de se procurer cette connaissance, on fait mal de ne pas le faire.

Un commerce de lettres est pour toute personne sensible et pensante une source féconde de jouissances innocentes et pourquoi ne se pas mettre en état d'en jouir? Elles sont si peu communes dans cette courte vie. D'ailleurs, vous autres femmes, vous naissez avec le stile (sic) épistolaire dans les doigts et les hommes avec des forces supérieures ne peuvent même pas marcher de front avec vous autres sur cette ligne. J'ai des exemples frappant de cette vérité dans

ta lettre même et tu ne t'en doutes pas. Par exemple un homme de bon sens se serait mis en vain à la torture pour trouver la tournure facile et naturelle que tu employes (sic), toi, sans efforts, pour me prévenir que je pourrai rencontrer en te lisant quelques mots mal écrits. Cette phrase : "je disais à Dawly, le curé ne pense plus à nos *clagues*, les nôtres sont pourtant bien minces", est d'une simplicité charmante. Sur une semblable matière, Mad. de Sévigné se serait exprimée tout comme cela. Concluons, ma petite, c'est-à-dire ma grand'sœur, que tu dois apprendre l'orthographe au risque d'employer à cette étude le tems que tu mettrais à te gâter le goût de l'esprit par la lecture d'une demie (sic) douzaine de romans. Tu souhaiteras à Dawly, à Julie et la petite nièce de la maison, milles choses heureuses pour le cours de la présente année, gardant toutefois par devers toi une bonne part de ces souhaits.

Tout à toi,

DOUCET, ptre.

"8 janvier—12 (1812)"

—Cette lettre me rend tout rêveur. Je me demande si celui qui écrivait de la sorte, si poliment, avec tant de charme et de finesse, n'était pas plutôt fait pour vivre dans une séminaire, parmi les livres, tout entier à l'étude, que pour être jeté dans l'administration paroissiale. Qui sait ce qu'il fût advenu si, au lieu d'être mis si jeune à la tête d'une cure importante et difficile, l'abbé André Doucet avait pu suivre son premier dessein de s'agrèger à ce séminaire de Québec où l'on désirait tant le garder? Quoi qu'il en soit de ses infortunes, provenant surtout de difficultés financières dans lesquelles ses trop grandes charités l'avaient jeté, notre grand oncle a laissé le souvenir d'un prêtre zélé, pieux, doux et bon ami des pauvres, auxquels il se donna entièrement jusqu'à la fin. *In finem dilexit eos.*

HENRI D'ARLES.

La beauté politique

PLACER la puissance où la force n'est pas, et lui donner des contrepoids, c'est le secret du monde politique. Plus il y a, dans un Etat de puissance ou de force morale, en opposition avec la force réelle ou physique, plus cet Etat est habilement constitué. Il n'y a point d'art, point d'équilibre et de beauté politique, chez un peuple où la force et la puissance se trouvent dans les mêmes mains, c'est-à-dire dans celles du grand nombre. Aussi l'histoire des démocraties n'a-t-elle d'éclat et d'intérêt que lorsque la force se déplace réellement, par l'effet de l'ascendant de quelque homme vertueux sur les mouvements de la multitude, qui seule est forte par elle-même et sans fiction. De la fiction ! il en faut partout. La politique elle-même est une espèce de poésie." Cette pensée de Joubert est pleine de saveur et d'actualité.

* * * * *
LA SEMAINE LITURGIQUE

Semaine du 18 août

Dimanche, 18 août.—13e dimanche après la Pentecôte et solennité de l'Assomption.

La pensée de l'Eglise en ce dimanche, c'est de nous faire demander en suppliants le secours et les vertus sans lesquels nous ne pouvons subsister et que Dieu seul peut accorder à son peuple.

"Respice, Domine, in testamentum tuum, dit l'introït, pris du psaume 73. Ayez égard à votre alliance avec nous, Seigneur, et n'abandonnez pas pour toujours les âmes de vos pauvres; levez-vous, Seigneur, et jugez votre cause, et n'oubliez pas les appels de ceux qui vous cherchent. Pourquoi, ô Dieu, nous avez-vous repoussés pour toujours? Pourquoi votre fureur est-elle allumée contre les brebis de votre pâturage?"

Encore une fois, admirons et goûtons la suave beauté de la collecte de ce dimanche: *"Omnipotens sempiterna Deus, da nobis fidei, spei et caritatis augmentum: et ut mereamur assequi quod promittis, fac nos amare quod præcipis.—Dieu tout puissant et éternel, donnez-nous l'accroissement de la foi, de l'espérance et de la charité; et pour que nous méritions d'obtenir ce que vous promettez, faites nous aimer ce que vous commandez. Par Jésus-Christ Notre Seigneur."*

La solennité de l'Assomption doit nous rappeler l'acte de piété et le fait historique de la consécration du royaume et de la nation de France à la Très Sainte Vierge, faite par ordre de Louis XIII. C'est en 1638 qu'eut lieu cette consécration qui s'étendit à la Nouvelle-France et à l'Acadie. Nos frères acadiens ont gardé fidèlement jusqu'à ce jour, l'Assomption comme leur fête nationale. La France l'avait gardée aussi jusqu'à la Révolution. Louis XIV renouvela cette consécration du royaume de France à Marie, le 25 mars 1650.

Empruntons à Dom Guéranger la traduction des prières spéciales qui se disent chaque année, jusqu'à la chute de la Monarchie, pour rappeler et renouveler le vœu et la consécration de Louis XIII.

"Nous avons recours à votre protection, sainte Mère de Dieu: dans nos besoins ne méprisez pas nos prières; mais délivrez-nous toujours de tous maux, Vierge glorieuse et bénie.

V. O Dieu, donnez au roi votre science du jugement et au fils du roi celle de votre justice.

R. Pour juger votre peuple dans l'équité et vos pauvres dans la droiture.

Oraison.—Dieu, roi des rois et des royaumes, leur guide et leur gardien, vous qui avez donné comme fils à la bienheureuse Vierge Marie votre propre Fils

unique et le lui avez soumis; accueillez favorablement les vœux de votre serviteur le très chrétien roi des Francs, de son peuple fidèle et de tout le royaume; ils se soumettent eux-mêmes à l'empire de cette bienheureuse Vierge, ils se dévouent, s'engagent et se consacrent à son service: puissent-ils en retour obtenir durant cette vie la tranquillité et la paix, au ciel l'éternelle liberté. Par le même Jésus-Christ notre Seigneur."

L'Eglise fait mémoire en ce jour du jeune martyr saint Agapit, mis à mort sous l'empereur Aurélien, à Préneste, aujourd'hui Palestrina, à l'âge de 15 ans.

On fait aussi la fête en ce jour, à Rome, de sainte Hélène, impératrice, mère de l'empereur Constantin.

Lundi, 19 août.—Cinquième jour de l'octave de l'Assomption.

Redisons à Marie triomphante la belle prière du grand Corneille:

*"Ouvre donc, Mère-vierge, ouvre l'âme à la joie
D'avoir remis en grâce et nous et nos aïeux;
Toi-même applaudis-toi d'avoir ouvert les cieux,
D'en avoir aplani, d'en avoir fait la voie.
Les hôtes bienheureux de ces brillants palais
T'offrent et t'offriront tous ensemble à jamais
Des hymnes d'allégresse et de reconnaissance;
Et nous, que tu défends des ruses de l'enfer,
Nous y joindrons l'effort de l'humaine impuissance,
Pour obtenir comme eux le don d'en triompher."*

Mardi, 20 août—Saint Bernard, Abbé et Docteur de l'Eglise.

Quelle merveille encore que cette figure du grand saint Bernard, qui brilla comme un astre de piété et de sagesse au commencement du 12e siècle. Modèle de pureté et de mortification dans sa jeunesse, le fondateur des Cisterciens, dont la famille religieuse comprend les Trappistes et les Trappistines, fut le conseiller des Papes et des rois, le précepteur et le délégué des Souverains Pontifes, le prédicateur d'une grande croisade. Au milieu de toutes ces occupations, il garde une piété angélique qui le fait soupirer après la vie recueillie et austère du cloître et il écrit ou dicte ses instructions, ses lettres, ses traités contre les hérésies et ses traités mystiques, qui l'ont fait proclamer docteur de l'Eglise. Quelle plénitude, quelle élévation, quelle beauté de vie que celle de ce moine qui avait fui le monde et ses honneurs, pour vivre caché, et à qui Dieu donna pour le bien de l'Eglise, de la chrétienté et de tout son siècle, une influence à laquelle n'arriva aucun de ses contemporains.

Mercredi, 21 août.—Sainte Jeanne-Françoise de Chantal.

Modèle de vie chrétienne dans le monde et de vie religieuse dans le cloître, sainte Chantal, comme on dit communément, naquit, comme saint Bernard, dans le pays de Dijon, en 1572. Dirigée par saint

François de Sales, après la mort de son époux, elle embrassa les voies d'une haute piété, dit adieu au monde et fonda l'ordre de la Visitation.

Lorsqu'elle annonça à son vénérable père sa détermination de quitter le monde pour se retirer à Annecy dans la solitude, elle en reçut cette belle et fière réponse: "Allons, arrêtons le cours de nos larmes, pour faire plus d'honneur à la sainte volonté de Dieu, et afin que le monde ne s' imagine pas que notre constance est ébranlée."

Son fils, Cels-Bénigne, qui fut le père de madame de Sévigné, ne montra son courage que pour s'opposer au sacrifice de sa mère. Pour l'empêcher de partir, au dernier moment, il alla même jusqu'à se coucher en travers de la porte où sa mère allait passer. La sainte triompha de sa douleur et des liens de son affection et les yeux au ciel, nouvel Abraham, elle passa sur le corps de son fils.

L'ordre de la Visitation fut fondé et se répandit rapidement. S. Vincent de Paul, après la mort de saint François de Sales (1622) en fut le guide, et, lorsque sainte Chantal mourut en 1641, à Annecy, saint Vincent qui était loin de là, vit l'âme de la sainte fondatrice portée au ciel et saint François de Sales venant à sa rencontre.

Jeudi, 22 août.—Octave de l'Assomption.

Citons ici, pour honorer Marie, ces quelques lignes si belles et si appropriées de Dom Guéranger:

"La Bienheureuse par excellence est devenue l'honneur de son peuple, l'admiration des saints, la gloire des armées du Très-Haut. En sa beauté, avec l'Épouse, qu'elle marche à la victoire; qu'elle triomphe du cœur des puissants et des humbles. La remise en ses mains du sceptre du monde n'est point un honneur vide de réalité: à dater de ce jour, elle commande et combat, protège l'Église, garde son chef, maintient les rangs de la milice sacrée, suscite les saints, dirige les apôtres, illumine les docteurs, extermine l'hérésie, refoule l'enfer."

C'est aussi aujourd'hui la fête des saints martyrs: Timothée, venu d'Antioche à Rome, décapité l'an 312; Hippolyte, évêque de Porto, et Symphorien d'Autun.

Vendredi, 23 août.—Saint Philippe Benizi.

Zélé propagateur et général de l'ordre des Servites, saint Philippe Benizi fut un apôtre admirable et un modèle d'humilité autant que de charité. Il mourut l'an 1285.

C'est aussi aujourd'hui la vigile de saint Barthélemy, apôtre.

Samedi, 24 août.—Saint Barthélemy, apôtre.

"L'apôtre Barthélemy, lisons-nous au Bréviaire, était de Galilée. L'Inde citérieure lui étant échue dans le partage du monde entre les prédicateurs de

l'Évangile, il s'y rendit, et annonça l'avènement du Seigneur Jésus aux peuples qui l'habitaient, en se servant de l'Évangile de saint Mathieu.

"Nombreux furent dans cette contrée ceux qu'il amena à Jésus-Christ, mais grands aussi ses labeurs et multipliées ses épreuves.

"Il vint de là dans la grande Arménie. Il y convertit à la foi chrétienne le roi Polymius avec son épouse et douze villes.

"Mais cet événement porta contre lui jusqu'aux derniers excès l'envie des prêtres du pays. Astyages, frère de Polymius, excité par eux contre l'Apôtre, fit écorcher vif et décapiter Barthélemy. Tel fut le cruel martyr dans lequel il rendit à Dieu son âme.

"Son corps, enseveli à Albanopolis, ville de la grande Arménie où il avait souffert, fut par la suite transporté dans l'île de Lipari, puis à Bénévent, à Rome enfin, où l'empereur Othon III le déposa dans l'île du Tibre, dans l'église dédiée à Dieu sous son nom. Sa fête s'y célèbre le 8 des calendes de septembre, et amène pendant les huit jours qui suivent à cette basilique un grand concours de peuple."

L'abbé J.-A. D'AMOURS

AVEC UN PEU DE GOUT



Avec un peu de goût et de patience, on peut souvent embellir des choses naturellement laides. Le cultivateur qui a eu l'idée de "camoufler" un moulin à vent sous des vignes grimpantes, est certainement un artiste. Les vignes grimpantes, le lierre, et les glycines viennent très bien dans la province de Québec. A part les squelettes de moulins à vent, que de constructions inélégantes leurs feuilles pourraient vêtir avantageusement!



CONSCIENCES DÉFORMÉES



UN certain nombre de nos jeunes gens, au dire des journaux, se réfugient dans les forêts, afin d'échapper au service militaire, que la loi leur impose.

Le fait en lui-même n'a rien d'extraordinaire ni d'étonnant. D'abord, tous les pays et toutes les provinces recèlent des poltrons: pourquoi la province de Québec dérogerait-elle à cette loi commune? Et puis, la prédication nationaliste, qui a été faite chez nous par tant d'apôtres et avec tant de zèle, devait de sa nature produire des fruits de lacheté. Les résultats, je puis l'affirmer n'ont pas encore dépassé mes craintes.

L'honneur et la réputation du peuple canadien-français en souffriront-ils après la guerre? Nos "embusqués", certes n'accroissent pas notre gloire nationale; leur conduite ne saurait en rien être comparée aux exploits des Montcalm et des de Salaberry; mais comme ils sont, en fin de compte, relativement peu nombreux, quelques centaines sur une population de deux millions, ne nous attristons pas outre mesure. A Vimy, à Courcellette, à Saint-Julien et ailleurs, des milliers de héros ont réparé d'avance et surabondamment la couardise et les défections de certains compatriotes. Devant l'histoire, qui pesera tout, la valeur guerrière du Canadien-Français restera incontestable.

Mais, continuent les journaux, les jeunes gens qui se retirent dans la forêt pour se soustraire à la conscription, s'organisent en bandes; munis de pistolets, de carabines, de fusils, ils forment de véritables armées; ils tireront et tueront, si les agents de l'autorité militaire osent se montrer...

Ce fait, bien qu'il fasse suite au premier, est beaucoup plus grave. Nous étions en présence de la simple poltronnerie, nous voici en face du crime prémédité. Ces expressions paraîtront dures à quelques uns. Je ne fais pourtant qu'appeler les choses par leur nom.

Bien des jeunes gens se disent, sans doute: le gouvernement n'a pas le droit de nous imposer le service militaire; donc nous avons le droit de repousser ses tentatives et ses violences; donc nous avons le droit, au besoin, de frapper et de tuer ses agents; puisque nous sommes à notre corps défendant.

Le gouvernement n'a pas le droit de vous imposer le service... C'est justement ce point et d'autres encore qu'il vous faudrait prouver, avant de tirer votre très grave conclusion. Le gouvernement prétend qu'il a le droit, vous prétendez qu'il ne l'a pas: si vous ne prouvez nettement votre opinion, si vous ne la démontrez clairement, la présomption est en faveur de

l'autorité: *præsumptio stat pro superiore*. A moins que l'action du gouvernement ne soit *manifestement injuste* vous devrez en pratique la regarder comme juste.

Or, la loi de conscription est-elle manifestement injuste? Pouvez-vous établir solidement qu'elle est injuste? Je n'hésite pas à répondre: non. Vous n'apporterez pas à l'appui de votre idée une seule raison que je ne détruise par une plus forte.

Je suppose par exemple, que vous invoquez des arguments d'ordre constitutionnel. J'y opposerai tout de suite ces paroles de sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, extraites d'un jugement récent (il s'agit de la cause de Gray): "Au mois d'août 1914, l'Empire entra en guerre. De droit et de fait, le Canada et toutes les possessions britanniques entraient en guerre. Dès lors, à n'en point douter, tous les sujets mâles du Canada, de 18 à 60 ans, pouvaient être mis en activité de service, ainsi que le déclare expressément la "Loi de milice", section 10, ch. 41, S. R. C. 1906... La section 69 de la "Loi de milice" autorise le gouvernement à mettre nos militaires en activité de service partout en Canada, et même en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier. Or, il n'est pas nécessaire de l'ajouter, aussi longtemps que le Canada fera partie de l'Empire britannique, la défense de notre pays, comme l'a fait remarquer Sir Louis Davies au cours des débats de la présente cause, pourra être liée aux opérations militaires et navales entreprises bien au delà de ses frontières." Le contexte nous permet de lire: *au delà des mers*.

La loi militaire, telle qu'elle s'applique aujourd'hui, n'est, au fond, rien autre chose que notre "Loi de Milice". La principale différence, selon la pensée de Sir Charles Fitzpatrick, ne constitue qu'une note accidentelle: au tirage au sort on a substitué, vu les nécessités du présent, un système d'enrôlement sélectif.

Mais citons le texte même de l'éminent jurisconsulte. Autrement, on accusera ma traduction d'inexactitude et de fausseté. "In August 1914, the Empire was at war. De jure and de facto, Canada and all the British dependencies were at war. There can be no doubt as to the individual liability at that time of all the male population of Canada between the ages of 18 and 60 for military service. It is so expressly declared by section 10 of the Militia Act, Ch. 41, R. S. C. 1906... Section 69 of the Militia Act authorizes the governor-in-council to place the militia on active service any where in Canada, and also beyond Canada, for the defense thereof. Of course, it is unnecessary to add that so long as Canada remains a

part of the British Empire, the defense thereof may depend as suggested by Sir Louis Davies in the course of the argument, on the success of military and naval operations carried on far beyond its borders."

"The main departure from the provisions of the Militia Act, which the Military Service Act, 1917, was intended to introduce, is to be found in the recital of the latter Act that... "it is expedient to secure the men still required, not by ballot as provided in the Militia Act, but by selective draft"... By (the Militia Act in force since Confederation) all are liable for service with the variations in the order of their calling out introduced by the Act of 1917".

Est-ce assez clair? La loi de conscription inconstitutionnelle! Trouvez-moi un magistrat sérieux qui soutienne sérieusement cette opinion. Il y a quelque mois, un jeune avocat de Québec, travaillant à faire libérer un conscrit, a voulu argumenter de l'inconstitutionnalité de la loi, le tribunal, si j'ai bonne souvenance, s'est tout simplement moqué de lui.

En appellerez-vous maintenant aux prescriptions du droit naturel? Ecoutez un peu. Un Etat a le droit et ordinairement le devoir de défendre, dans les limites du juste rigide et la mesure du possible, son intégrité, sa situation politique, sa vie, l'intégrité, la situation politique, la vie de ses alliés : contre un belligérant injuste, par exemple l'Allemagne d'aujourd'hui, il agit à son corps défendant, c'est le temps de le dire, on fait acte de légitime défense. Or, pour se défendre comme pour défendre ses alliés, ou d'une façon plus générale, pour défendre une juste cause, un pays a besoin de soldats ; pour recruter des soldats, il lui deviendra souvent nécessaire de recourir à la conscription; pour juger de la nécessité de la conscription, je parle du jugement pratique et décisif, il n'y a que l'autorité constituée, parce que seule l'autorité constituée est l'autorité et que seule elle possède au complet les renseignements requis en pareille matière.

Mais s'il est évident que le gouvernement se trompe?...—S'il est évident... Est-ce bien évident dans le cas présent ? Le contraire est tout aussi manifeste.

Au printemps de 1918, les Allemands comptaient, au front de l'ouest, à peu près 600,000 hommes de plus que les alliés franco-anglais. A cause de cette inégalité de force, nous avons passé à deux doigts de la défaite. Sans l'intervention des troupes canadiennes depuis quatre ans et sans leur présence en mars et en mai derniers, la supériorité numérique des armées ennemies eût été, à ces heures critiques de la guerre, de 900,000 à 1,000,000 d'hommes: dans ces conditions, que fût-il advenu?

Des soldats, s'est écrié Joffre aux Etats-Unis et à Montréal, des soldats, envoyez-nous des soldats ! Des canons, nous en avons; des munitions, nous en

avons; des vivres, nous en avons aussi le nécessaire: ce qui nous manque, c'est des soldats.

Pour le moment, la conscription n'ajoute que 100,000 hommes à nos forces expéditionnaires. Mais il ne faut pas oublier l'effort parallèle accompli par la Terre-Neuve, par la Nouvelle-Zélande, par l'Australie... A la fin, voilà peut-être 200,000 nouveaux troupiers.

Que les alliés un jour ou l'autre capturent 100,000 ou 200,000 prisonniers boches: quel coup puissant, direz-vous ! Que le Canada avec les autres colonies britanniques fournissent à l'Angleterre 100,000 et 200,000 soldats additionnels: c'est de même un secours considérable. Avec 100,000 hommes on refait des situations compromises, on rétablit parfois les affaires de toute une grande armée.

Et d'ailleurs à part le succès militaire proprement dit, considérons un peu l'événement politique. L'Empire britannique se montrerait-il bien avisé, si, diminuant ses efforts vers la fin de la guerre, il abandonnait aux Etats-Unis le soin de porter les coups décisifs? Il y perdrait sûrement de son prestige et de son influence; à la conférence de la paix, son rôle en prendrait une importance presque secondaire; après la guerre, il en souffrirait dans toutes ses parties—y compris le Canada. Pour vous instruire sur ce point, vous n'avez qu'à apprendre en abrégé l'histoire de l'Angleterre.

Je m'arrête à ces considérations qui pourraient être développées davantage et qui, au surplus, pourraient être accompagnées et suivies d'une foule d'autres. Mon but n'est pas de composer un plaidoyer en faveur de notre loi actuelle de conscription. Croyez-la opportune ou inopportune, peu m'importe, je soutiens seulement qu'elle ne paraît contraire ni à la loi constitutionnelle, ni à la loi naturelle, ni à la loi divine, qu'elle est loin d'être manifestement injuste, que partant, dans la conduite de vos actions, vous devez la supposer juste.

S'il vous reste loisible en conscience d'être poltrons et de vous cacher dans les bois, ce que je ne veux pas examiner dans le moment, vous n'avez pas le droit de résister activement à l'autorité militaire, vous n'avez pas le droit d'exercer des voies de fait contre ses agents. Encore moins avez-vous le droit de leur donner la mort. En agir ainsi, c'est à la fois vous rendre coupables de révolte et de meurtre.

Lors des émeutes de Québec, sir Wilfrid Laurier s'est écrié à la Chambre des Communes: la loi de conscription a été votée par le Parlement et sanctionnée par le peuple, il faut y obéir.

On ne saurait trop répéter cette parole. Elle enseigne un devoir pénible, mais le chrétien trouvera dans sa foi le courage de se soumettre à ce dur sacrifice.

Redressons les consciences déformées.

LOUIS DE L'EFÉE.



Jeanne et Lucie



DANS un charmant appartement de la rue Godot-de-Mauroy, tout tendu de velours bleu, une jeune femme, étendue dans un large fauteuil, lisait, en baillant; c'était Lucie. En ce moment M. de Lucay entra, il avait l'air soucieux, il s'assit silencieusement près de sa femme, et posant sa tête dans ses mains il resta ainsi un instant; quand il releva la tête il rencontra le regard de sa Lucie, regard plein de reproches et de raillerie.

—Qu'avez-vous? lui dit-il.

—Je m'ennuie, dit Lucie, et vraiment cela peut se concevoir, vous n'êtes pas aimable... ici, du moins; la vie que vous me faites n'est pas gaie, savez-vous? Je tâchais de lire, afin de tuer le temps en attendant qu'il m'arrive du monde, et je faisais cette réflexion que du temps que j'étais jeune fille (il me semble qu'il y a un siècle de cela, ajouta-t-elle en levant les yeux au ciel avec un geste comique et un sourire amer), que du temps que j'étais jeune fille, je brûlais, comme on dit, de lire tous les romans qui m'étaient si expressément défendus, notamment par ce bon abbé Alais, si soigneux de ma vertu. Il avait bien raison, le bon abbé, de me les défendre, c'est terriblement ennuyeux! Je lui dirai cela, ça lui fera bien plaisir. Il me semble que je l'entends... "Chère enfant, vous voyez combien j'avais raison," dit Lucie avec un sourire, en imitant l'accent du vieil abbé.

—Parbleu! dit M. de Lucay, puisque vous en parlez, je suis bien aise de vous dire que je n'entends pas que vous alliez raconter, par manière de passe-temps, tous les secrets de notre maison à ce vieux prêtre. Il peut être un très honnête homme, assurément; mais ce n'est pas une raison pour que tout ne se fasse ici que par sa permission. Que diable! vos jolies habitudes de confessions nous mettent au rang des domestiques dans notre propre maison, et si une femme n'a pas assez de raison pour se conduire elle-même, qu'elle prenne conseil de son mari, c'est ce qu'elle a de mieux à faire.

—Mme Marjalet serait joliment de votre avis si elle vous entendait; elle en profiterait pour me faire un discours sur l'obéissance; cette pauvre Jeanne est d'un ridicule! On sonne, dit Lucie, et précisément j'entends sa voix dans l'antichambre.

—Ma chère, dit Lucie en faisant asseoir Jeanne, permets que je te fasse mon compliment, tu as une robe charmante; mais, dis-moi, il doit falloir beaucoup d'étoffe pour faire de pareilles ruches?

—Oui, dit Jeanne, mais je venais pour te parler, ainsi qu'à M. de Lucay.

De Lucay leva la tête.

—Mon mari, continua Jeanne, a entendu parler d'une exploitation de houille...

—Ecoute, dit Lucie, tandis que tu parleras d'affaires avec Jules, je vais m'occuper de quelques détails de ma maison. J'ai à parler à ma femme de chambre. Je reviendrai quand vous aurez fini.

—Ma chère madame, dit Lucay à Jeanne, quand Lucie fut sortie, vous venez pour me parler d'une affaire de laquelle Marjalet m'a déjà dit un mot; malheureusement, il faudrait de suite de grands capitaux...

—Voilà pourquoi, dit Jeanne, je voulais en causer avec Lucie, c'est une affaire magnifique pour un homme tel que vous, et si Lucie consentait à engager sa dot, vous pourriez faire cela et vous auriez tous deux, en moins de dix ans, une fortune énorme. Causez-en avec Lucie. Le propriétaire est notre ami, il attendra votre réponse.

—C'est moi qui vais vous laisser avec Lucie, dit Jules de Lucay. Voyez s'il y a moyen de causer avec elle. Cette affaire me rendrait très heureux parce que, outre l'argent qu'elle me rapporterait, elle me mettrait à même de faire un bien immense dans un pays bien misérable.

—Ma chère, dit Lucie en rentrant les bras chargés d'une pièce de satin qui glissait de tous côtés, dis-moi si avec cela je ne puis pas faire une très belle robe en la garnissant...

—Pose cela, dit Jeanne, et écoute-moi, ton mari vient de sortir pour me laisser causer librement avec toi; il s'agit pour lui d'une affaire très importante, et je viens te demander...

—Voyons, que viens-tu me demander? Si cette affaire le regarde causes-en avec lui tant qu'il te plaira, mais je te dirai que je trouve fort ridicule qu'une femme s'occupe de toutes ces sortes de choses; notre ménage, ma chère, le petit train de notre maison, voilà ce qui nous regarde; ne me casse pas la tête de choses que je ne comprendrais pas; vois-tu, quand j'ai conduit ma maison avec économie, que j'ai dirigé convenablement mes domestiques, que je n'ai pas fait de folles dépenses pour ma toilette, et qu'en fin de compte, je n'ai pas fait de noirceurs à Jules, je me crois quitte de tout. Le reste regarde M. de Lucay et non pas moi, une femme ne s'engage pas à plus que cela, et c'est, ma foi, bien assez.

—Il faut cependant que je te dise un mot, dit Jeanne; veux-tu engager ta dot dans l'affaire dont il est question?

—Ma dot! dit Lucie en se levant; tu es folle, ma chère; ma mère m'a bien recommandé de ne jamais, sous aucun prétexte, engager ma signature, et je lui

obéis en refusant. Peste ! tu n'y vas pas de main morte, toi ! ma dot, 150,000 fr., tout de suite, comme cela !

—Ecoute, prends conseil de l'abbé Alais ; il connaît l'affaire.

—Ma chère, Jules vient de m'interdire les conseils de l'abbé Alais ; il désire que je me dirige seule ou par ses propres conseils ; je commence à comprendre pourquoi il donne la préférence aux siens !... Mais puisqu'il m'en laisse le choix, je me gouvernerai moi-même, et certes je n'engagerai pas ma dot ; toi qui parles sans cesse d'obéissance, trouve bon que j'obéisse ici à ma mère.

—Cause au moins de cela avec ton mari.

—Oui, oui, dit Lucie en se levant afin de congédier Jeanne, je lui en parlerai, compte sur moi !

—Lucie est inabordable, dit Jeanne à M. Marjalet. Si M. de Lucay vient, dis-lui que je n'ai pas pu réussir à me faire entendre, et engage-le à essayer ; il doit connaître mieux que moi le moyen de parler à Lucie.

Après le départ de Jeanne, Lucie éprouva un moment de trouble. Elle se demanda si elle n'aurait pas dû écouter son amie.

—Bast ! dit-elle ensuite, nous autres femmes, nous ne sommes pas faites pour cela ; c'est ridicule. Que Jules fasse ce qu'il voudra, pourvu qu'il ne touche pas à ce qui m'appartient.

En prononçant ces mots : *ce qui m'appartient*, Lucie venait de prononcer sa condamnation ; elle venait de se séparer de son mari ; elle avait fait entre elle et lui une distinction. Elle avait pris l'union pour l'association, et elle s'était souvenue de son contrat, au lieu de se souvenir de son mariage ; entre le sacrement et la loi, elle venait de faire son choix, elle avait choisi la loi ; elle venait de se souvenir de ses droits et elle venait d'oublier son devoir, car s'il y a des droits, il n'y a qu'un devoir. Si elle pensa un instant à voir l'abbé Alais, elle y renonça vite en se disant : Jules ne veut pas entre nous d'influence étrangère, certes je n'abandonnerai pas l'abbé Alais, je lui dirai mes péchés, mais mes affaires, non. Jules a raison.

Elle en était là de ses réflexions quand sa femme de chambre entra avec un billet à la main ; il était de Jeanne.

—"Réfléchis encore," disait Jeanne.

—Y a-t-il une réponse ? dit la femme de chambre.

—Ma pauvre Fanie, dit Lucie, c'est une véritable persécution. Mme Marjalet ne veut-elle pas me faire abandonner ma dot entre les mains de M. de Lucay, pour je ne sais quelle affaire de houille à laquelle je ne comprends rien ! voyons, Fanie, à ma place le feriez-vous ? 150,000 francs, les donneriez-vous ?

—Dame, dit Fanie, madame sait mieux que moi ce qu'elle a à faire ; mais je sais bien qu'à la place de madame je ne lâcherais pas comme cela 150,000 fr. ; 150,000 fr. ne se trouvent pas tous les jours dans le pas d'un cheval ! Et, dit Fanie avec animation en se

voyant écoutée, du petit au grand, tenez, madame, le valet de chambre a voulu se marier avec moi, madame le sait bien ; mais quand j'ai vu qu'il voulait avoir le peu d'argent que j'avais gagné au service, je lui ai dit : A deux de jeu, mon bon... Et voilà.

—Sans doute, dit Lucie, mais enfin si tout à l'heure Monsieur me dit qu'il le faut... Il faudra donc lui dire non... avoir la guerre...

—Ma foi, madame, dit Fanie en s'appuyant à la cheminée, à la place de madame je lui dirais ci et ça... Je lui dirais que je veux garder ma dot parce que s'il se ruinait il trouverait encore quelque chose en venant avec moi ; je lui dirais : Prenez mes diamants ! Ça fait que monsieur verrait bien qu'il n'en a pas beaucoup donné à madame ! Enfin je lui dirais que puisque Mme Marjalet trouve cette affaire si belle que c'est bien étonnant qu'elle ne la fasse pas pour son compte. Ce n'est pas comme ce pauvre M. Félix Abon : s'il demande de l'argent à madame, au moins, lui, c'est pour faire les affaires de madame... C'est pour lui placer son argent à de bons intérêts.

—C'est ça, dit Lucie je dirai à Jules que je ne veux pas l'exposer à une ruine complète. Voilà, voilà ; c'est bien Fanie. Ah ! dites-moi, si M. Abon venait, vous laisseriez entrer.

—Très bien, madame, dit Fanie, qui pirouetta sur les talons et disparut.

—Ah ! ah ! dit Lucie, qui regarda au travers des vitres, voilà Jules qui arrive avec du renfort. Il paraît que la chose en vaut la peine ; mais je vais lui rappeler qu'il ne veut pas de conseils étrangers.

M. de Lucay arrivait, en effet, suivi de M. Marjalet et de l'abbé Alais.

—Ma chère dame, dit l'abbé Alais, nous venons vous demander de contribuer à une belle et grande œuvre, et nous allons vous expliquer de quoi il s'agit.

—Monsieur l'abbé, dit Lucie ne vous donnez pas cette peine : M. de Lucay m'en a fait dire quelque chose par Mme Marjalet : elle m'a demandé d'engager ma dot, et j'ai refusé. M. de Lucay m'a priée de me conduire moi-même, et de ne souffrir entre lui et moi aucune influence ; c'est ce que j'ai fait. Si Jules venait à être ruiné, du moins je lui aurais conservé ma propre fortune, que je serais toujours heureuse de partager avec lui. Et pour qu'il ne doute pas de ma générosité, je lui abandonne mes bijoux... Je ne puis faire plus ni moins, car ils me viennent de lui.

—La couturière de madame attend, dit Fannie, qui entr'ouvrit la porte.

—Je vous quitte, messieurs, dit Lucie, pour aller aux seules grandes affaires que nous ayons, nous autres femmes, à notre toilette, et à notre ménage.

—Que faire ? dit Lucay en regardant s'éloigner sa femme.

—Tâchons de faire l'affaire sans elle, dit Marjalet.

—L'affaire, cela se peut peut-être, dit Lucay en se levant avec un geste de désespoir, mais la paix,

le bonheur, la joie de cette maison, cela ne se peut pas; ses robes, ses domestiques, voilà sa vie; mon bonheur, ma joie, ma tranquillité, mes espérances, elle ne sait pas ce que cela veut dire. Je fais partie de sa vie comme celui de qui doit venir la fortune, je suis un des mille moyens de son oisiveté, de son inutilité, de son néant; au lieu d'être l'instrument de ma vie, c'est moi qui contribue à sa mort; dès que je lui demande de me suivre ou de m'aider, ses chiffons se dressent entre nous, et les misérables haillons de mousseline qui font sa joie nous séparent et nous divisent. Vous le voyez, une question grave se pose pour moi; elle nous quitte pour ses robes en me disant: non. Depuis le jour où elle a dit *oui* devant la loi, elle a dit *non* devant Dieu, l'engagement qu'elle a pris devant vous, monsieur, dit-il à M. Alais, devant vous qui lui parliez au nom du Dieu vivant, a été oublié; le rien a envahi sa vie, et je sens le désespoir et la mort venir à moi.

J'en ai horreur, et je crie aujourd'hui parce que je voudrais être sauvé, mais je sens qu'un jour viendra où je ne crierai plus, alors je ne sais pas ce qui se passera. Ce qu'elle a dit était peut-être raisonnable: garantir une partie de notre fortune; mais c'était féroce parce qu'elle l'a dit sans savoir, sans comprendre, sans écouter, elle a dit *non* sans savoir si elle me perdait ou si elle me sauvait; et, maintenant, au lieu d'être ici à nous entendre, à nous encourager ou à nous consoler d'une chose impossible, elle essaye une robe en me jetant ses bijoux à la tête.

Marjalet aimait trop de Lucay pour lui dire ce mot si cruel:

—Je vous l'avais bien dit.

Ce fut de Lucay qui lui dit:

—Vous aviez raison, Marjalet, je suis perdu.

(A suivre) JEAN LANDER



HAINES ET PAIX



ON peut résumer la majeure partie de la littérature de guerre de M. Bourassa dans ces deux mots: *haine et paix*; haine à l'Angleterre, et paix avec l'Allemagne. Et toute cette littérature à soixante sous l'exemplaire est modestement présentée par son auteur au public canadien-français comme la plus fidèle interprétation de la pensée du Pape. "Est-ce une prétention exagérée, écrit M. Bourassa, dans *l'Avertissement* qui précède sa brochure *Le Pape, arbitre de la paix*, après avoir cité un assez long extrait de sa conférence à l'Université Laval de Montréal du 27 janvier 1915, est-ce une prétention exagérée de dire qu'à travers les négligences et les incorrections de forme d'une poussée oratoire tout improvisée, ce langage nous mettait d'accord, si mois d'avance, avec les principes et les méthodes que le Souverain Pontife devait suggérer pour rétablir la paix?"

Exagérée ou non, la prétention est là, bien nettement affichée, et peu modeste.

Pour nous, pauvre publiciste qui n'avons pu deviner en 1915 ce que dirait le Pape en 1917, et qui, encore aujourd'hui, n'avons rien trouvé qui puisse nous inspirer de la haine pour l'Angleterre dans les paroles du Pape sur la paix, nous nous demandons si le Souverain Pontife serait vraiment très fier de voir son auguste nom aussi intimement et aussi hardiment associé à celui de M. Morel, espion allemand, aujourd'hui en prison, et à celui de M. Bourassa, que le gouvernement canadien a dû réduire au silence dans l'intérêt de la paix du Canada. Nous nous demandons, de plus, comment M. Bourassa, qui s'érige en légat laïque du Pape chez nous, et qui se flatte d'être en parfait accord avec la pensée du Souverain

Pontife sur la paix et sur la guerre, peut faire accorder ses tirades haineuses contre l'Angleterre, qu'on trouve à maints endroits dans sa brochure *Le Pape, arbitre de la paix*, avec les très bienveillantes déclarations que faisait S. E. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, au nom de son auguste maître, dans la lettre qu'il écrivait récemment à S. E. le cardinal Bourne pour féliciter l'Angleterre d'avoir arraché les Lieux Saints à la domination turque, et où le Pape se félicitait lui-même, par la voie de son secrétaire d'Etat, de voir la ville de Jérusalem aux mains d'une nation aussi éprise de liberté et de tolérance que l'Angleterre.

Mais, encore une fois, il ne nous est pas donné, comme à M. Bourassa, de lire la pensée du Pape deux ans avant qu'elle soit exprimée, et nous devons nous contenter, comme le reste des fidèles, d'en prendre connaissance dans les documents officiels qui émanent du Saint-Siège.

Aussi, nous sommes bien obligé d'avouer que, dans aucun des documents pontificaux sur la guerre, nous n'avons trouvé de jugement sur l'Angleterre comme celui que nous lisons à la page 18 du *Pape, arbitre de la paix*: "L'Angleterre a violé plus de droits nationaux que tous les autres pays d'Europe réunis. Par la force et par la ruse, elle a accaparé un quart des terres du globe; par la conquête, et surtout par la corruption et l'achat des consciences, elle a subjugué plus de peuples qu'il ne s'en est jamais, dans toute l'histoire de l'humanité, trouvé réunis sous un même sceptre". Il va sans dire, aussi, que le "fidèle interprète de la pensée du Pape" ne paraît pas s'être

inspiré de Benoît XV, quand il appelle le régime de la liberté et de la démocratie britanniques... "le paganisme animal d'une humanité sans âme".

A part ces légères incorrections "de forme", et mille autres semblables qui ornent presque toutes les pages que M. Bourassa a écrites sur la paix et sur la guerre, à part les virulentes accusations qu'il porte audacieusement contre "ces faux pasteurs de peuples entraînant à leur suite trop de pontifes et de prêtres qui oublient qu'ils sont les ministres du Dieu de paix, de justice et de charité" (*Le Pape, arbitre de la paix*, p. 22.), à part cet accouplement odieux des "évêques et des financiers" dans le mouvement "impérialiste" que dénonce avec impudence, à la page 14 de cette même brochure, le fougueux champion de la paix entre les nations et de la guerre entre les citoyens, à part l'ignorance absolue où il a laissé ses lecteurs et admirateurs touchant les plus graves documents qui démontrent la culpabilité certaine de l'Allemagne dans la déclaration de cette horrible guerre, comme par exemple le mémoire du prince Lichnowski, ambassadeur d'Allemagne à Londres en août 1914, à part sa préconisation des méthodes socialistes de l'*Union démocratique* du sieur Morel pour terminer la guerre (*Le Pape, arbitre de la paix*, p. 37), à part les injures gratuites qu'il adresse, dans la même brochure, à tous les publicistes catholiques qui ne le regardent pas comme un oracle, enfin, à part le silence presque complet qu'il a gardé, depuis quatre ans, sur la Belgique martyrisée, défendue publiquement par le Pape, et sur la France opprimée, maintes fois consolée par des lettres pontificales pleines d'amour et de bonté, nous sommes prêts à reconnaître que M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, est l'un des plus grands apôtres de la paix, de la justice et de la charité que la guerre ait produits.

Quant à ses emportements contre le gouvernement "protestant" de l'Angleterre, nous lui ferons remarquer que l'Eglise a toujours prêché le respect de toute autorité légitime, catholique, protestante, ou même païenne. Et pour confirmer M. Bourassa dans cette élémentaire vérité du petit catéchisme, nous lui citerons le passage suivant d'un très bel article de l'*Observatore Romano* du 16 juillet dernier, publié par le grand journal catholique de Rome à l'occasion de la nomination par le Saint-Siège d'un nonce à Pékin : "A l'établissement de relations diplomatiques entre la République chinoise et le Saint-Siège, certains voyaient une difficulté dans la religion païenne que professe l'immense majorité des Fils du Ciel. Mais ceux qui pensent de la sorte montrent qu'ils ignorent les premiers éléments de la doctrine catholique relativement à l'autorité civile. L'Eglise enseigne que l'autorité civile, même chez les nations païennes, vient de Dieu, auteur premier de la société humaine et que, par suite, elle doit être respectée et obéie par tous, spécialement par les catholiques."

Y aura-t-il quelqu'un d'assez osé, parmi les plus fanatiques admirateurs de M. Bourassa, pour tenter de faire croire à notre peuple que l'attitude du chef nationaliste, pendant la guerre, a été "respectueuse" et "obéissante" à l'égard de l'autorité civile canadienne et à l'égard de l'autorité souveraine britannique? Osera-t-on vraiment nous offrir comme un modèle de publiciste catholique un écrivain qui, depuis quatre ans que l'Angleterre joue son existence dans une lutte gigantesque qu'elle n'a pas voulue, n'a cessé de l'injurier et de souffler contre elle la haine de ses propres sujets?

Pour en arriver là, il faudra, tout de même, modifier considérablement le petit catéchisme.

P. LEDROIT.

Des sentiments élevés, des affections vives, des goûts simples font un homme.

BONALD.



L'admiral von Tirpitz se rapporte, tant bien que mal; mais il ne rapporte pas progrès dans sa campagne de piraterie.

PAROLES FRANÇAISES

JE publierai des fragments de quelques lettres, les unes écrites par des prisonniers, les autres par des combattants, toutes en cette année 1918. Entre elles, l'unité est si marquée et si belle que je n'ai pas besoin de la faire valoir. J'ai dit la source principale d'où me sont venus ces documents, d'autres m'ont été directement adressés.

Le prisonnier n'est pas libre d'écrire aussi souvent qu'il voudrait, ni tout ce qu'il voudrait. Quelques-uns — et cela sera révélé après la guerre, — sont comme morts au monde, et leur deuil est porté par des êtres chers qui, tout à coup, reverront celui qu'ils pleuraient, celui qui n'avait pas parlé depuis cinq mois, huit mois, un an, peut-être plus. Ce sera du moins la joie de quelques-uns. La plupart des lettres qui nous arrivent des camps de concentration, marquées au timbre de la censure allemande, ne donnent d'autres nouvelles que celles de la santé, du temps, du colis No 85 ou 87, de la lettre reçue et qu'on a relue dix fois. La minutieuse inimitié s'exerce encore contre les enfants qui ne combattent plus, contre les parents qui attendent. Il arrive pourtant, — nous ne savons pas comment, — que des détenus, en de certains camps peuvent exprimer librement leur pensée et leur peine. Bien entendu, la souffrance physique est celle qu'il ne faut dire qu'en termes voilés : les géôliers ne tolèrent pas qu'on les peigne au naturel; ils n'ont pas de goût pour le portrait ressemblant. Mais, à la rigueur, ils permettent aux souffrances de l'âme de s'épancher. On se plaint de l'absence, de la longueur du temps, de l'inactivité, de l'ignorance où l'on est maintenu. Mais parfois une âme plus audacieuse tente d'exprimer son amour pour la patrie, son regret de ne plus servir, la constante préoccupation qui la tient du sort du régiment dont on fait toujours partie, l'espérance du salut final, non pas pour soi-même, mais pour tout le peuple. Et il arrive que la tentative réussit.

Un sous-lieutenant blessé de huit blessures, pourrait être envoyé en Suisse et donc sortir de prison. Mais on lui fait savoir qu'il faut, dans son cas particulier, rendre visite au chef de camp. Il fait cette réponse, d'un honneur suprême et presque excessif : "Je n'irai pas. Je veux ne rien devoir aux Boches". Il écrit alors, — c'était l'hiver dernier : "Nous sommes ici dans un quadrilatère entouré de fils de fer. Défense d'approcher de ces limites. Nous sommes prévenus que les sentinelles ont ordre de tirer sans sommation préalable. Comme il doit faire bon dans la tranchée avec de l'eau jusqu'aux genoux ! Je ne parle pas de la nourriture; l'intéressant, c'est qu'ils souffrent

véritablement de la faim et du froid, et je crois qu'il ne faudra pas un gros succès de notre part, pour qu'ils cherchent à faire la paix à tout prix. J'espère que mon régiment participera à la curée..."

Il n'est pas nécessaire de dire que ce billet n'a probablement pas passé sous les yeux des censeurs.

D'un aspirant dont la lettre est régulièrement visée; elle est datée de la fin de mars 1918:

"Nous ne quittons guères les cartes des yeux. Jour et nuit, nos pensées sont là-bas. Je me trouve à connaître tout le front de bataille actuel, étant allé de Chaulnes à Arras. Je suis incapable de fixer mon esprit sur un livre anglais, ou français, et ne puis qu'appréhender des mots, parce que c'est un effort mécanique. Je crois de toutes mes forces que la France vivra."

Du mois d'avril 1918, à l'aumônier :

"Du camp où j'ai été envoyé en représailles, je suis avec émotion la bataille lointaine, sans pouvoir servir. Nous ne sommes pas les maîtres de notre destinée, nous sommes assez faibles pour la gêner, pas assez forts pour la diriger. Je n'ai rien fait ; vous avez beaucoup agi: il me semble qu'en vous écrivant j'enrichis ma pauvreté."

Le jeune aspirant écrit à sa mère, vers la même date, cette lettre, de tout point admirable.

"Tu devais quitter Paris au moment des vacances de Pâques; peut-être as-tu préféré y rester, vu les circonstances. Il nous est impossible encore de savoir quelles conséquences entraîneront les événements de ces derniers jours. Mais tu devineras avec quelle angoisse nous attendons. Ceux qui peuvent se battre, ceux qui peuvent venir en aide à ceux qui se battent, ne savent pas la stupeur morne qui s'empare, à certaines heures, des prisonniers devenus, tout jeunes encore, plus impuissants que les plus vieux des vieillards. Mon regard est sur la Somme, dans ce secteur où j'ai gagné le front, où plus d'un de mes amis est tombé !... J'ai relu, bien que les sachant par cœur, les dernières phrases des discours du président du conseil, à la Chambre, ces cris de vieux lutteur croyant aux vertus de sa cause : "*Je suis le fils d'une vieille et belle histoire; je suis le fils d'un peuple qui a agi, écrit, pensé et nos petits neveux écriront, penseront, agiront de même. Je n'ai qu'un but; servir mon pays, etc...* Mes camarades sourient parce que je reprends constamment les feuilles où ces quelques mots sont reproduits. C'est drôle de relire encore ce qu'on peut réciter: je le reconnais; mais il me semble que, derrière ces paroles, les traits de la France se dessinent. Je ne peux pas te parler de moi, ni de nous aujourd'hui. Tu ne peux pas te plain-

dre: c'est toi qui m'as élevé comme cela. Je t'imagine dans ton petit salon, assise à ton bureau, ton visage fin et un peu grave assombri d'une tristesse muette. Tu as lu ton journal, et tu songes, devant la grande feuille dépliée. Les cloches de Saint-Sulpice chantent dans le soleil du printemps : l'Eglise, elle, a l'éternité. Mais toi, la petite-fille d'un grand soldat, qui as vu pâlir le ruban rouge gagné à Lutzen, sous le verre bombé du petit cadre noir, toi qui sais que les choses humaines sont fragiles, tu n'entends pas les choches, tu ne vois pas le soleil de la matinée, tu essaies d'abriter ton rêve au fond de ton âme, pour qu'il ne se brise pas tout à coup. Et dans ma souffrance, j'en trouve une autre qui s'y mêle, c'est la tienne, parce que c'est toi qui m'as formé, et qui m'as donné un peu de ton âme: pas assez pour que je vaille très cher, assez tout de même pour que je ne sois pas vulgaire... Je suis depuis plus d'un mois sans nouvelles de toi ; jusque-là j'avais été gâté. Je recevais toutes les lettres en même temps: la joie en gros morceaux ne vaut pas la joie en miettes, dans certains cas... J'ai la foi la plus têtue que nous pouvons tenir, je l'aurai jusqu'à la déraison, jusqu'à la folie. Mais ma tristesse est si grande d'être si loin, et désarmé !..."

Voici maintenant des lettres écrites du front.

D'un jeune officier nouvellement promu :

"La victoire est proche, mais comment viendra-t-elle? Dieu seul le sait. Je brûle d'envie d'aller me battre de nouveau. Je ne pensais pas retrouver cet enthousiasme après mes deux ans de front. Probablement je vais retourner à mon ancienne compagnie, car j'ai été redemandé par mon chef de bataillon. Mon nouveau métier d'officier sera dur. Priez pour moi, afin que je sois un vrai chef, sachant donner en tout l'exemple."

D'un capitaine blessé, toujours souffrant, revenu au front (fin mai 1918):

"Ça se gonfle assez dur ici; mais les poilus n'ont jamais été plus beaux. Je souffre beaucoup, mais je ne m'en fais pas: je suis trop fier de mes chers petits gars du régiment. Accolade."

D'un lieutenant à l'ancien aumônier du régiment (fin juin 1918):

"Le cafard? Pas du tout. Optimiste? Oui. Nous les aurons, car nous ne sommes pas seuls à combattre. Vous, le lutteur d'hier, vous nous aidez. Vous êtes présent à notre souvenir, et au retour triomphal, vous aurez le droit de défiler, avec la canne, en tête du régiment."

Adieux à ses hommes par un chef de bataillon:

"Donnez à mon successeur ce que vous m'avez donné : si les chefs passent la France reste."

D'un autre officier (fin juin 1918) :

"Eh bien ! le vieux régiment vient d'être tout simplement superbe, devant Méry, faisant une atta-

que de trois kilomètres de profondeur, sans broncher, à une allure plus que gaillarde et sous des barrages d'artillerie et de mitrailleuses qui n'étaient pas dans une musette. Reformé depuis à peine trois jours, avec un tas de récupérés et de petits gosses qui n'avaient jamais vu le feu, il a pris part à l'attaque comme à la manœuvre, presque mieux; dès le soir, poussé en avant pour occuper le point le plus exposé des positions conquises, il a reçu (et comment !) pendant deux jours, les quatre plus violentes contre-attaques des Fritz, tous nos gars debout sur le parapet, balançant tout ce qu'ils avaient sous la main sur la gueule des Fritz, et les trois sections de contre-attaque qui restaient se tenant, baïonnette au canon, dans un bout de boyau. C'était joliment bien."

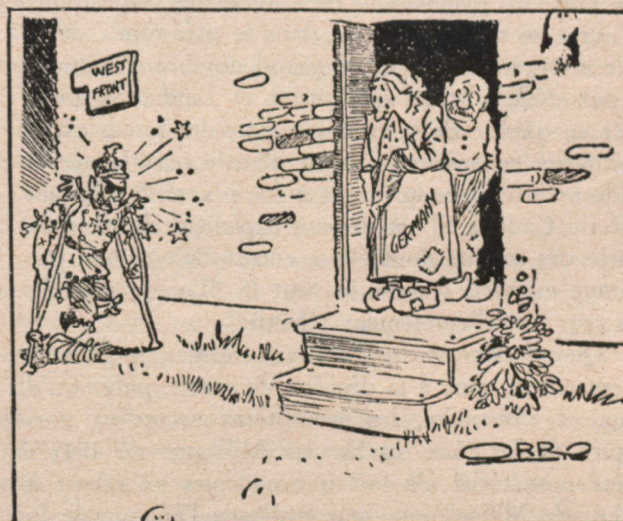
Tous ces beaux mots se répondent et s'accordent entre eux. Ils ne sont point outrés, ni préparés, mais naturels. Expression d'un cœur très fier dans le souffrance et dans le sacrifice, langage de l'artiste magnifique qu'il y a chez tant de Français. La survivance de cet esprit de la race est la plus grande merveille de la guerre. Admirez-le, goûtez-le, aimez-le. Il est en fleur. Partout où on le comprend, n'en doutez pas, vous êtes en France. Les préjugés, les illusions, les erreurs du passé doivent alors être comptés pour peu de chose. Mais si vous rencontrez des malheureux que de telles paroles laissent indifférents,—il en existe,—ou qu'elles émeuvent même d'une secrète colère, n'hésitez pas non plus: dites-vous que vous êtes ailleurs.

Ce temps est comme celui du Jugement: les hommes s'y font connaître par le fond de leur cœur.

RENE BAZIN

de l'Académie Française

L'Echo de Paris.



LA GERMANIE : Pauvre Guillaume, il a remporté une autre grande victoire.

(Chicago Tribune).



Observations importantes



A la suite de son jugement sur le cas de Grey, sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, fait les observations suivantes, dont on saisera aisément l'importance et la portée :

"Au mois d'août 1914, l'Empire entra en guerre. De droit et de fait, le Canada et toutes les dépendances britanniques entraient au même instant en guerre. Dès lors, à n'en point douter, tous les sujets mâles du Canada, de 18 à 60 ans, pouvaient être mis en activité de service, ainsi que le déclare expressément la "Loi de Milice", section 10, Ch. 41, S.R.C. 1906. La section 25 de la "Loi de Milice" donne à l'exécutif fédéral le pouvoir de régler l'enrôlement des hommes conscriptibles en vertu de la section 10. Cette "Loi de Milice" n'est rien autre chose que la loi de 1868 dûment amendée, elle n'est donc rien autre chose que la "Loi de Milice" votée immédiatement après l'établissement de la Confédération (31 Vict., Ch. 40).

"La section 69 de la "Loi de Milice" autorise l'exécutif à mettre les milices en activité de service partout au Canada, et aussi en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier. Certes, il n'est pas nécessaire de l'ajouter : aussi longtemps que le Canada fera partie de l'Empire britannique, la défense de notre pays peut-être liée, comme l'a fait remarquer Sir Louis Davies au cours des débats de la présente cause, aux opérations militaires et navales entreprises bien au delà de ses frontières.

"La "Loi du service militaire de 1917" ne s'écarte guère de la "Loi de Milice" : la principale différence entre les dispositions de l'une et les dispositions de l'autre se trouve énoncée dans le préambule de la loi de 1917, savoir : "Vu le grand nombre d'hommes qui ont déjà quitté l'agriculture et l'industrie pour entrer en qualité de volontaires, dans les forces expéditionnaires canadiennes, et vu d'autre part la nécessité de maintenir malgré tout à son niveau la productivité du Canada, il est devenu expédient de recruter l'armée des soldats dont elle a encore besoin, non par le tirage au sort, comme le veut la "Loi de milice", mais par voie d'enrôlement sélectif."

"Quand donc, au mois d'avril dernier, le gouvernement en est venu à la décision de casser, parce qu'il le jugeait nécessaire, les exemptions accordées sous l'empire de la "Loi du Service Militaire de 1917", l'arrêté ministériel n'a fait que marquer un retour à la "Loi de Milice" en vigueur depuis l'époque de la Confédération: la "Loi de Milice" rend tous les hommes conscriptibles, tandis que la "Loi du Service Militaire de 1917" modifie l'ordre des appels au service.

"Il s'élève bien, tirées des conditions de notre pays, certaines objections de caractère politique contre la pratique des décrets législatifs. Mais ces objections auraient du être faites lorsque les règlements militaires étaient présentés à l'approbation des Chambres ou mieux encore, lorsque la "Loi des Mesures de guerre" était soumise à leur discussion. C'est le Parlement qui délègue à l'exécutif le pouvoir de faire des décrets militaires, c'est au Parlement qu'il appartient de limiter ce pouvoir. Or, je ne sache pas que la faculté de rendre des arrêtés législatifs comme celui dont il s'agit, ait soulevé l'opposition d'un seul vote dans les deux chambres. Impressionnés sans doute, à cette heure par l'imminence du péril national, nos législateurs ont été convaincus que le salut du pays est la loi suprême contre laquelle aucune autre ne saurait prévaloir. Notre devoir est clair : c'est de donner plein effet à leur patriotique intention."

Nous croyons avoir traduit fidèlement la pensée de l'éminent jurisconsulte. Toutefois, vu l'importance du document, nous en donnerons le texte anglais :

"In August 1914, the Empire was at war. De jure and de facto, Canada and all the British dependencies were at war. There can be no doubt as to the individual liability at that time of all the male population of Canada between the ages of 18 and 60 for military service. It is so expressly declared by section 10 of the Militia Act, Ch. 41, R. S. C. 1906. By section 25 of the same Act, the Governor-in-Council is authorized to make regulations for the enrolment of persons liable for military service. That Act is merely a re-enactment with amendments of the Militia Act, passed in 1868, immediately after Confederation—31 Vict. Ch. 40. Section 69 of the Militia Act authorizes the Governor-in-Council to place the militia on active service any where in Canada, and also beyond Canada, for defense thereof. Of course, it is unnecessary to add that so long as Canada remains a part of the British Empire, the defense thereof may depend, as suggested by Sir Louis Davies in the course of the argument, on the success of military and naval operations carried on far beyond its borders.

"The main departure from the provisions of the Militia Act, which the Military Service Act, 1917, was intended to introduce, is to be found in the recital in the latter Act that "by reason of the large number of men who have already left agricultural and industrial pursuits in Canada to join such Expeditionary Force as volunteers, and of the necessity of sustaining under such conditions the productivity of the

Dominion, it is expedient to secure the men still required not by ballot, as provided in the Militia Act, but by selective draft." When, in April of this year, the Government came to the conclusion that it was necessary to cancel the exemptions granted under the Military Service Act of 1917, the effect of the Order-in-Council was really nothing, but a return to the status under the Militia Act in force since Confederation, by which all are liable for service with the variations in the order of their calling out introduced by the Act of 1917.

"There are obvious objections of a political character to the practice of executive Legislation in this country, because of local conditions. But these objections should have been urged when the regulations were submitted to Parliament for its approval, or, better still, when the War Measures Act was being discussed. Parliament was the delegating authority

and it was for that body to limit the power conferred upon the executive. I am not aware that the authority to pass these resolutions was questioned by a vote in either House. Our legislators were no doubt impressed, in that hour of peril, with the conviction, that the safety of the country is the supreme law against which no other law can prevail. And our clear duty is to give effect to their patriotic intention."

A lire, ce passage un tant soit peu attentivement on admettra que l'éminent juriconsulte porte un rude coup à la légende que nous n'avons aucune obligation de soutenir l'Angleterre dans le présent conflit, que même nous n'avons pas le droit d'y prendre une part active, que la loi de conscription est inconstitutionnelle, etc.. Le juge en chef de la Cour Suprême du Canada détruit cette échafaudage de théories rêveuses en quelques coups de plume.

ANALOGIE

UN publiciste américain bien connu, Joe Cannon, retrace dans le *Saturday Evening Post* du 11 juillet, les conditions sociales et politiques qui régnaient aux Etats-Unis lors de la Guerre Civile, et ces dernières ressemblent tellement aux conditions actuelles en Canada, qu'au dire de la *Kincardine Review*, leur similitude mérite qu'on y arrête son esprit.

Le conflit politique de ce temps-là, tout comme celui qui existe ici aujourd'hui, était si intense que même la guerre et la nécessité de la défense commune ne firent que l'aggraver, au lieu d'en restreindre l'étendue. Plusieurs démocrates, qui ne voulaient ou ne pouvaient pas servir dans l'armée, entretenirent une lutte de parti des plus acharnées. M. Cannon dit que ces gens regardaient la guerre existante comme une continuation de la fameuse lutte politique de 1860, lors de laquelle ils avaient été défaits par Lincoln.

Les hommes les plus puissants du parti démocrate prirent les devants et luttèrent sans vergogne. Le journal *Chicago Times* fut lui-même si violent que le gouvernement dut en suspendre la publication. La convention constitutionnelle de l'Illinois critiqua tous les actes de Lincoln et le dénonça comme autocrate et despote. Les délégués refusèrent de prêter le serment ordinaire pour supporter la constitution de l'Etat. On forma des sociétés et on organisa des assemblées dans lesquelles le tyran Lincoln était dénoncé pour s'être investi d'un pouvoir autocratique et avoir renversé les lois du pays. Ils refusaient de croire qu'en temps de guerre des mesures doivent être prises et que les sauvegardes ordinaires de la liberté, tel que l'Acte de l'Habeas Corpus, peuvent être suspendues. La majorité des membres de ces sociétés

étaient loyaux, mais ils furent dressés par leurs meneurs à embarrasser l'administration. Ces meneurs ou Chevaliers étaient appelés "Copperheads".

Ils attisèrent l'esprit de révolte et réussirent même à pousser à la désertion presque tous les hommes d'un régiment. Le premier régiment commandé par Grant se révolta contre ses officiers. Le juge (Constable) relâcha les déserteurs et ordonna l'arrestation d'officiers militaires comme *enleveurs d'hommes*, sur quoi le général Carrington représentant le Département de la Guerre, arrêta le juge pour être intervenu dans les opérations militaires.

Le Congrès avait conféré à Lincoln la même autorité qui est donnée aujourd'hui à Wilson, que donne au gouvernement du Canada l'Acte des Mesures de Guerre. Il fut traité de despote irresponsable et de tyran sanguinaire; mais il est maintenant reconnu qu'il n'exagéra pas son devoir plus qu'il n'était nécessaire de le faire pour gagner la guerre et sauver l'Union, et il ne supprima pas la liberté de la parole au delà de ce qu'il était nécessaire de faire pour empêcher la perplexité de ses armées de l'arrière garde. Par la suite, sa patience gagna lentement l'opposition et les démocrates qui lui étaient opposés.

Aujourd'hui le nom de Lincoln est synonyme de liberté et d'indépendance humaines.

Des ouvriers et des fermiers formèrent des sociétés pour combattre l'union et maintenir l'agitation contre Lincoln. Plusieurs d'entre eux, comme l'admet M. Cannon, étaient loyaux, mais leur opposition contre l'administration augmenta considérablement les difficultés de Lincoln.

Un correspondant du *Toronto Globe* signale un autre exemple de ressemblance entre les difficultés actuelles du Gouvernement du Dominion et celles qu'a rencontrées Lincoln dans la guerre civile. Le conflit entre la Cour Suprême de l'Alberta et les autorités militaires de Calgary, pour l'application de l'habeas corpus aux conscrits, a eu un précédent aux États-Unis. Un homme du nom de Merryman avait été arrêté par les autorités militaires, ses avocats avaient obtenu de la Cour Suprême des États-Unis une assignation d'habeas corpus, ordonnant au commandant de produire le prisonnier. Le commandant répondit qu'il avait des ordres du Président de ne pas obéir à l'assignation, que le Président l'avait suspendue.

Le premier juge rendit un long jugement portant que le Congrès et non le Président avait le droit de

suspendre l'habeas corpus et ordonna au prévôt d'aller au fort demander le prisonnier. Le lendemain matin, le prévôt fit rapport qu'il avait fait ce qu'on lui avait commandé, mais que les militaires l'avaient empêché d'agir.

Sur ce, le juge en chef se rendit à l'évidence que la Cour ne pouvait rien contre l'Armée.

Le cas de Calgary vint devant la Cour sur l'application de R. B. Bennett. Comme membre du Parlement, il supporta l'Acte des Mesures de Guerre de 1914, et eût-il été en 1918 membre des Communes ou du Sénat, qu'il aurait probablement supporté l'Ordre en Conseil en question et la résolution du Parlement qui l'a ratifié. A aucun prix, il n'y serait opposé ni aurait pris quelque action pour l'infirmier.



La mode en temps de guerre



Pour les petites filles

Le Congrès émet un vœu contre le déshabillage des enfants, notamment des petites filles, dont les costumes sont de plus en plus inconvenants dans les rues.
(Congrès Jeanne d'Arc.)

C'EST à vous, Mesdemoiselles, que je dédie ces lignes, à vous mignonnes fillettes, qui êtes l'avenir, la joie et l'espoir de demain.

La question que je me propose de traiter aujourd'hui peut paraître frivole—surtout en ces jours de tristesse dont vous prenez si vaillamment votre part,—mais elle ne l'est pas, car, sous l'apparence d'une simple question de mode, se cache un intérêt réel, capital pour vous.

Il s'agit de votre santé, de votre beauté, de votre avenir.

Vos mamans ne peuvent m'en vouloir des conseils que je viens vous donner.

Tout au contraire, j'espère qu'elles me seront reconnaissantes d'avoir choisi—pour arriver jusqu'à elles—de si gracieux et de si puissants intermédiaires.

Vous seules, je crois, pouvez faire ce que n'ont pu obtenir les personnes les plus autorisées. Toutes se sont heurtées au désir de vous faire plus belles et à la crainte de vous enlaidir.

C'est... que... en effet, les mamans ne sont pas entièrement libres. Dans leur touchante sollicitude pour vous, elles sont esclaves du désir d'accroître votre beauté, persuadées—comme la mère des Gracques—que leurs enfants sont leurs plus beaux bijoux.

Mais... ce que vos mamans n'ont pas osé faire, vous, chères mignonnes, vous l'obtiendrez facilement. Il suffit de vouloir.

Quelle est donc cette grande chose pour laquelle je sollicite si ardemment votre concours?

Tout simplement de porter vos jupes plus longues. Je les aimerais demi-longues au lieu du raccourci que la morale condamne et que la raison et le bon sens réprouvent.

Depuis combien, hélas! a-t-on dit adieu aux robes longues et aux costumes qui habillaient si bien sans être encombrants?

—Mais, me direz-vous, y a-t-il un si grand intérêt à porter des robes moins courtes?

Eh! oui. Je vous concède d'abord qu'une jupe courte est très commode. Vous pouvez vous amuser, sauter et gambader tout à votre aise avec la certitude que vos petits pieds ne seront pas "entravés".

Mais... ce n'est pas joli. Et, de plus, c'est indécent. Puis... que d'inconvénients!

Quand je vous vois avec les genoux déchirés, les jambes entourées d'un bandage, je pense que si vous aviez mieux été protégées par votre jupe, vous ne vous seriez pas fait de mal.

Il y a aussi le froid; au surplus, les coups de soleil.

Je frissonne l'hiver en voyant vos jambes nues presque jusqu'aux hanches, transies, la peau rougie comme les petites pommes d'api, grelottant à claquer des dents. Il me vint à l'idée de dire un jour à une de ces petites malheureuses—trop couverte, et trop déshabillée—qui me faisait pitié: "Vous devez avoir bien froid, ma mignonne?"

—Oh! oui, me répondit-elle.

Ne croyez pas que vous en serez quittes pour une douleur passagère supportée bravement pour l'amour de la mode.

Une des conditions d'hygiène essentielle c'est

d'avoir chaud aux pieds. Les maux de gorge, toujours si terribles, n'ont presque jamais d'autre cause qu'un froid aux pieds prolongé.

Et, en été, le soleil est-il moins mordant? Il pique, n'est-ce pas?

Et... quand il a brûlé, c'est une cuisson qui n'a rien de bien agréable.

Cette chair écarlate, marbrée ou couverte de taches n'est pas jolie à regarder. On dit que la mode se préoccupe de votre santé, en vous "déshabillant". Jen'en veux rien croire. Vous-mêmes pourriez répondre.

Ou plutôt, vous répondez par des rhumes, des maux de gorge et des bronchites.

Vous êtes fragiles, mes chères mignonnes, comme une fleur fraîchement éclos, qui présente trop tôt un frais calice, hors de son duvet, à notre atmosphère; un souffle trop froid vous paralyse, un rayon trop chaud vous fane.

La Providence, qui a donné un doux coton au bouton de rose et ne l'entr'ouvre qu'aux plus beaux jours du printemps, vous a laissé à vous, petites roses charmantes de toutes les saisons, le soin de veiller vous-mêmes à la protection de votre épiderme si tendre et si délicat.

Pour ce qui est de la beauté, voyez les petits oiseaux avec leur robe soyeuse et si brillante que Dieu leur a donnée. Quelle harmonie dans toute leur petite personne!

Eh bien! ôtez les plumes de leurs jambes et voyez quels monstres vous en faites.

Eux-mêmes en auraient conscience et iraient cacher leur honte dans un trou.

Le cerf de la fable n'avait pas tellement tort:

*Dans le cristal d'une fontaine,
Un cerf se mirant autrefois,
Louait la beauté de son bois,
Et ne pouvait qu'avec peine
Souffrir ses jambes de fuseaux,*

*Dont il voyait l'objet se perdre dans les eaux,
Quelle proportion de mes pieds à ma tête!
Disait-il en voyant leur ombre avec douleur:
Des taillis les plus baults, mon front atteint le faite
Mes pieds ne me font point d'bonheur.*

De grâce, mes petites filles, mirez-vous

Dans le cristal d'une fontaine

et dites s'il y a proportion entre vos jambes et le reste de votre corps si joliment paré.

Mais... vous ne jugez pas vous-mêmes. Il suffit que la fillette de Mme X... ait une robe très courte, qu'elle en reçoive des compliments et des éloges des mamans frivoles, imprudentes, soit par flatteries, par moqueries ou dans un but intéressé, pour que vous désiriez aussitôt une robe courte, même encore plus courte, afin de provoquer des enthousiasmes et de l'admiration.

Cependant, vous avez du goût, le désir d'être bien habillées et d'observer la décence.

"Les petites filles, en naissant, dit l'auteur de l'*Emile*, aiment la parure; non contentes d'être jolies, elles veulent qu'on les trouve belles: on voit dans leurs petits airs que ce soin les occupe déjà, et, à peine sont-elles en état d'entendre ce qu'on leur dit, qu'on les gouverne en leur parlant de ce qu'on pensera d'elles,"

Les petites filles ont aussi le sentiment de la pudeur qui est inné chez elles, et l'horreur du mal.

Ce n'est donc point votre faute, mes mignonnes, si vous suivez une mode que vos aveugles mamans vous font subir.

Mais vous êtes un objet de scandale pour les personnes âgées, qui pour se rajeunir ne craignent pas de vous imiter.

Des femmes même de sentiments honnêtes sont en train de copier les modes que l'on vous a imposées.

Car c'est vous qui avez acclimaté le nu et qui avez rendu tolérable par des étapes successives la vue des mollets, des genoux et au-dessus; c'est vous qui avez fait accepter, en quelques années, ce que vos mères, à votre âge, auraient jugé de la dernière indécence.

Eh bien! Voilà qu'elles vous suivent. Elles ne nous montrent pas encore leurs genoux, mais quel progrès elles ont fait en quelques mois, surtout en province où on est porté à tout exagérer.

Où s'arrêteront-elles?

Je vous en prie, mes petites amies, sauvez-les de ce ridicule, en leur prêchant la modestie par votre exemple.

(*La Croix*.)

MARGUERITE DE SAINT-GENÈS.



L'empereur Charles d'Autriche, de retour du front italien :
"Ce n'est rien!"



Pas à vendre



NON loin de la terre de Jacques Duval, aux Bergeronnes, il y a une chute d'eau considérable et que bien souvent des gens de la place ont pensé faire servir pour les fins de l'industrie. Aux pieds de la chute, la rivière des Grandes Bergeronnes reprend son cours ordinaire; elle fait une courbe et c'est après cette courbe que commence la terre de Jacques Duval. Tout semble fait exprès pour l'établissement d'une scierie précisément sur la terre de Jacques Duval. Mais les Bergeronnais comme par une sorte de scrupule de paysans, ont toujours reculé à la pensée d'organiser leur village au point de vue industriel. Quel sacrilège, en effet, au nom du progrès, on commettrait envers les Bergeronnes en cherchant à faire retentir ses échos des bruyantes cacophonies de l'industrie! Le village ne serait plus lui-même. C'est comme si, sous prétexte de purifier un fruit des moisissures de la pluie et du soleil, on le trempait dans l'eau claire; il perdrait son parfum et sa saveur.

Mais c'est une naïve illusion de croire qu'à force de bonne volonté on peut encore sauver ça et là et laisser intacts quelques vestiges du passé. On peut bien dire à la muraille qui fléchit, à la toiture dont le faite s'incline sous son chapeau de bardeaux mousseux, à la margelle du vieux puits dont les griffes seules des vieilles racines empêchent les pierres de tomber: "Vous ne vieillirez pas davantage"; on peut préserver leur délabrement ou bien d'injures nouvelles du temps, ou des restaurations outrageantes des hommes et, savamment, entretenir leur caducité; mais comment déclarer aux habitants d'un village: "Vous êtes délicieusement démodés; vous vous encreûtez dans la routine et cela nous fait plaisir; vos maisons, vos outils sont d'un rococo qui enchante notre dilettantisme... Au nom de l'esthétique, par amour du passé, pour le culte de l'art, au nom du démon des musées et des bibelots, nous vous donnons défense de vous moderniser..."

Un jour, on apprit, aux Bergeronnes, que des messieurs de Québec étaient venus visiter la chute qu'ils annoncèrent ensuite avoir achetée du gouvernement; ils précisèrent bientôt leur intention qui était de construire un grand moulin dans le village. Les forêts étaient proches et elles fourniraient l'épinette en abondance pour l'industrie des madriers et des planches.

A la fin d'août, on vit arriver des arpenteurs et une foule d'autres gens qui se livrèrent, autour de la chute, et même sur la terre de Jacques Duval, à des opérations qui indiquèrent clairement aux habitants que le projet du moulin était sérieux. De plus, à

plusieurs reprises, on vit entrer ces messieurs chez le père Duval. Puis, enfin, on annonça, un jour, que les travaux de la construction du moulin allaient commencer au printemps.

Dans les villages, on est toujours un peu âpre au gain; l'établissement d'une industrie suscite toutes sortes de convoitises. On rêve d'expropriations payantes et de grasses indemnités. On trace des plans et l'on s'ingénie à conduire la fortune par le plus long chemin, dans ses potagers et au milieu de ses champs; chaque habitant détermine que sa position est la meilleure pour le succès de l'industrie projetée.

Mais, cette fois, il n'y avait pas de doutes; tous les habitants de la paroisse étaient sûrs que l'on allait faire des propositions au père Duval, dont la terre jouxtait précisément le bas de la chute.

Et, dans son for intérieur, sans avoir l'air d'y toucher, Jacques Duval, gagné par l'exemple des autres, s'était mis, lui aussi, à faire des calculs. Les arpenteurs lui firent une dernière visite, puis ils partirent. Il y eut, dans le village, plusieurs jours de tranquillité relative.

* * *

C'est alors qu'un soir, dans la grande cuisine de chez Jacques Duval, on apprit, par le postillon, la nouvelle du départ de Paul pour la guerre.

Paul Duval était le plus jeune des deux fils de Jacques. Il avait terminé, le printemps de l'année précédente, ses études à l'École Normale de Québec et on l'avait engagé aussitôt maître d'école à Tadoussac. Dès cet instant, on considéra Paul Duval à tout jamais perdu pour la terre; il était désormais regardé, parmi les campagnards, comme un "monsieur", et cela le mettait au banc de la société des paysans. Lui-même, à cause de son instruction et, grâce à un préjugé trop persistant, croyait fermement qu'il était de son devoir de ne jamais plus retourner à la terre. Il était instituteur à Tadoussac et il entendait y rester.

Le père Jacques Duval avait été consterné, et il regretta bien cette idée qu'il avait eue de faire instruire son cadet. André, son fils aîné, était encore plus mécontent de voir son frère perdu pour la terre. Car tous deux aimaient cette terre d'un profond amour et le "bien" qu'ils cultivaient, pour tout l'or du monde, ils n'auraient voulu le vendre. Mais on comptait alors sur les deux bras de Paul que le père, par un caprice d'habitant un peu au-dessus de ses affaires, avait voulu faire instruire dans l'espoir qu'il deviendrait un jour la lumière de la paroisse. La détermination de Paul de rester instituteur de village contrecarra

beaucoup les projets de Jacques Duval et de son fils aîné.

Et c'est au moment où tous deux commençaient à réaliser que sans deux bras de plus l'on ne pouvait lutter davantage pour la culture avec les voisins qui offraient, chaque jour, d'acheter la terre pour agrandir les leurs, que l'on apprit que l'instituteur de Tadoussac s'était enrôlé dans un régiment de Québec qui allait partir pour la grande guerre qui s'était déchaînée en Europe. Et tout espoir fut perdu pour les Duval. Ce fut une minute pénible dans la famille. Le père ne dit pas un mot, mais il semblait avoir pris soudain une résolution énergique; la construction des moulins allait le sauver de la ruine et atténuerait sa peine. André devint sombre; il devina les projets de son père, et il soupira. Il jeta un long regard par la fenêtre et ce fut comme un regard d'adieu à la terre, à sa pauvre terre qu'il aimait si profondément. La mère, elle, pleura, dans le silence de la grande cuisine; elle pleura longtemps à sanglots pressés, précipités.

* * *

Le lendemain matin, André menait paître ses veaux au "trécarré." C'était un jour morne de mi-septembre. Le nord-est soufflait en bourasques faisant battre la pluie. Le paysage se décomposait à tout instant sous de grands coups de vent qui descendaient des montagnes. André se sentait abattu et il n'avait plus de cœur à rien; ses pieds collaient à la boue des prairies. Rendu au "trécarré", il s'entendit interpellé du champ voisin:

"Hé! André... pas encore à vendre, la terre du père?..."

C'était Samuel Mercier, un voisin, le plus acharné à vouloir acheter la terre de Jacques Duval.

André ne se facha pas, cette fois, comme il faisait auparavant quand Mercier et les autres voisins, Napoléon Gendron, Alexis Maltais, la plupart du temps pour le taquiner, lui faisaient la même question. Pour un peu alors, il leur aurait donné des coups de poings. Ce jour-là, il s'arrêta au milieu du champ, s'amusa, pendant une minute, à enlever la boue de ses bottes avec une hart qu'il tenait à la main, puis il répondit à Samuel Mercier:

"Oui... la terre du père, elle... est à vendre.

Et André Duval s'éloigna, navré, faisant mine de courir après ses veaux qui paissaient tranquillement le long de l'abattis du "trécarré".

Vers le midi, le vent se mit à pousser de la pluie encore plus fort. Un brouillard opaque s'étendit entre le ciel et la terre et l'on ne voyait rien du paysage d'alentour. André descendit à la maison où il s'enferma. Le lendemain, la brume couvrait encore les champs et la pluie fine, perçante, continua de tomber pendant toute la journée. André était triste à mourir. Il sortit, un instant, pour vaquer à quelques travaux urgents, aux étables. Le vent soufflait par rafales poussant toujours la pluie, et il faisait froid; André

avait un mancheron de charrue à réparer mais "l'onglée" le prit et il s'en fut à la maison.

Le jeune homme trouva d'une longueur interminable cette journée; il fut de mauvaise humeur et s'emportait puérilement. Il fut injuste pour son père et pour sa mère qu'il accusa de son ennui; des rancœurs se réveillèrent dans son âme; son orgueil de terrien se révolta, ses ambitions de paysan protestèrent. Il pensait constamment à la narquoise question de Samuel Mercier et, chaque fois, il avait envie d'aller le battre... Puis, il tombait dans de sombres réflexions. Sa terre vendue, que deviendrait-il, lui? Un journalier besognant du matin jusqu'au soir à des travaux qu'il n'aimerait jamais. On l'emploierait peut-être au moulin, à ce moulin maudit qui allait être la cause du malheur de sa vie... Mais non, la cause première, pensait-il ensuite, c'était Paul dont les deux bras auraient pu les sauver tous du déshonneur... oui, du déshonneur. Il se mit en colère contre son frère et l'accusa de la calamité dont il souffrait.

* * *

Mais le nord-est cessa et la terre redevint belle; comme si elle voulait davantage se faire regretter, elle devint belle, comme jamais elle n'avait paru encore. De larges espaces s'ouvrirent dans le ciel gris et des rayons du soleil glissèrent, allumant sur les prairies des scintillements de pierreries. Le temps s'adoucit et sécha les herbes. Les chaumes tentèrent quelque verdure et, sur les midis, il y avait encore du printemps dans l'air.

Cette crise de dépression morale dont le mauvais temps assurément avait été pour beaucoup dans l'état d'âme d'André Duval, s'était calmée; le jeune homme avait retrouvé son équilibre.

Il remonta au "trécarré" voir ses génisses qui avaient dû terriblement souffrir du froid. Elles paissaient des touffes d'herbe encore verte au long des clôtures d'abattis. Au bout de la terre faite, le bois vert braisait avec allégresse et les chants des derniers oiseaux se faisaient entendre plus clairs dans la sonorité du bois faite de toutes les feuilles déjà tombées sur le sol. André se retourna et embrassa d'un coup d'œil toute la terre du père. Elle vibrait dans ce jour clair de prime-automne. Le jeune homme pleura presque devant sa bonne amie qu'il lui faudra bientôt quitter. Il eut comme la révélation du sentiment qui existait en lui impérieux et profond: l'amour de la terre. Jusqu'alors trop occupé à son dur travail, n'ayant jamais pensé qu'il pût faire autre chose que de remuer la terre et la forcer de produire, il avait joui d'elle sans penser sérieusement qu'il put la quitter. La quitter!... son cœur se refusa à cette perspective; il s'arquebouta quand la pensée du départ devint trop tenace. Il se prit à espérer naïvement, comme un enfant.

"Et si elle n'était pas à vendre, la terre!..." murmura-t-il soudain, en lui-même, les yeux brillants.

Il descendit vers la maison.

Dans la prairie d'en bas, il rencontra le père qui, juché sur un tombereau d'engrais, s'en allait fumer un coin du pré où souvent il avait exprimé l'intention de semer des patates.

André l'arrêta.

"A quoi bon, père?" lui dit-il simplement en montrant le tombereau chargé de l'engrais.

—Comment, à quoi bon?... mais je te dis qu'elles viendront très bien, les patates, dans ce coin-là... Tu verras. Je suis sûr que nous aurons la plus belle récolte de patates de la paroisse, l'automne prochain.

—L'automne prochain," répondit avec émotion André, "l'automne prochain, dans ce coin de la prairie, des tas de bran de scie recouvriront peut-être ces engrais qui seront perdus; ici, là, dans le pré d'en bas, dans la prairie du ruisseau, dans le champ de l'Orme, au chaume du Rocher, s'élèveront de laides piles de planches et de madriers; les écorces et les copeaux couvriront notre chemin de traverse et jusqu'au "trécarré," on sentira la résine du pauvre bois taillé... L'automne prochain, la terre sera vendue", murmura sourdement André en se tournant du côté de la rivière qui scintillait plus bas... "Il y aura, là-bas, les moulins..."

Le père était devenu subitement soucieux en entendant son fils évoquer cette laide transformation de sa terre. De l'extrémité de ses guides, il caressait la croupe de son cheval; puis, il regarda le coin du pré où il s'en allait porter le fumier. Enfin, il dit:

"Qui sait, mon garçon,... si elle n'était pas à vendre la terre?"

—Vous savez bien que c'est impossible, répondit André... Quand même les moulins ne se construiraient pas, elle est trop grande maintenant la terre; et il nous faudrait deux bras de plus...

Le père resta encore, un instant, songeur, puis il dit:

"Sais-tu une chose, mon garçon?... C'est que j'ai là, dans l'idée, que Paul nous reviendra, cet hiver; j'ai ça, ici", continua-t-il, en se donnant un grand coup de poing sur la tête, "et ça ne démord pas..."

—Paul?... Non, il est perdu pour la terre; faut plus y penser" murmura sourdement André en quittant son père, qui continuait obstinément vers son futur champ de patates...

* * *

A la maison, la mère Duval ne languissait pas; elle profitait du beau temps et André la trouva accroupie dans le potager où elle arrachait ses oignons. Après que le légume était sorti de terre, elle le secouait d'un petit coup sec sur ses genoux puis elle l'étendait sur le sol où il y en avait déjà une longue rangée; il y en avait dont les tiges dépassaient d'un pied les autres. Quand la mère Duval avait fini un "carré" et que les oignons étaient un peu séchés, elle les attachait par bottes de douze avec une ficelle.

André vint dans le jardin et voulut aider à sa mère.

"Non... laisse faire," dit-elle, "dans une minute j'aurai fini. Les oignons sont beaux, cette année, regardes-moi ça! pas une piqûre de vers. Malheureusement, je n'en ai que trois "carrés". Le printemps prochain, il m'en faut cinq. C'est de la bonne terre, ici, pour les oignons.

André regarda sa mère surpris... "Mais qu'est-ce qu'ils avaient donc les vieux?... Après la belle récolte de patates du père pour l'automne prochain, c'était les cinq "carrés" d'oignons de la mère pour le printemps."

"Le printemps prochain, mère, dit André avec énergie, la terre... la terre sera vendue..."

La mère Duval eut un petit rire sec.

"Ah! tu sais, m'est avis qu'elle n'est pas encore vendue, la terre; oui, c'est vrai, on a fait des offres au père... mais il en faudra encore bien d'autres. Il est certain que vous êtes seuls, que la terre s'est agrandie et que ton père se fait vieux... Mais veux-tu, André, que je te dise!... j'ai là, moi, une pensée au fond de la tête et... ça ne démord pas: Paul nous reviendra, avant le printemps, j'en suis sûre..."

Et la mère Duval attaqua avec une grande énergie son dernier "carré".

Alors, devant tous ces espoirs, ces bons et confiants espoirs des vieux, ceux qui, grâce à leur expérience et à cette intuition qui leur est propre, se trompent rarement, André se prit, lui aussi, à espérer... Paul reviendrait.

Il y pensa longtemps, le soir, pendant qu'il fumait dans la grande cuisine, près de la fenêtre par où il voyait s'endormir les champs... Paul reviendrait et alors... la terre, la "grande amie" qui s'était faite si belle, depuis quelques jours, après le nord-est de ces temps derniers, qui se faisait si câline afin qu'en la regrette davantage, la terre... on lui jouerait un bon tour... on ne la vendrait pas!...

Ah! le plaisir de répondre bientôt,... un des jours de l'hiver qui vient, quand on irait chercher du bois au "trécarré", le plaisir de répondre à Samuel Mercier:

"Non... la terre du père... elle n'est pas à vendre!..."

* * *

La terre du père Jacques Duval n'a pas été vendue et ne sera jamais à vendre. Les moulins de ces gens de Québec se construiront peut-être, mais on ne pourra pas compter sur la terre de Jacques Duval. Deux bras de plus, forts et vigoureux, aident maintenant à ceux du père et à ceux d'André: ce sont les bras de Paul, l'ancien instituteur de Tadoussac et, hier, soldat des Flandres. Car, les pressentiments des vieux se sont réalisés: Paul est revenu, avant le printemps, après avoir héroïquement accompli son devoir, là-bas, dans les tranchées des Flandres, pendant un an. Il a obtenu un congé définitif et il a décidé d'abandonner sa profession d'instituteur et de se consacrer exclusivement à la terre...

Jean SAINTE-FOY



UNE SEMAINE DE GUERRE



NOUS relations, la semaine dernière, les événements qui se sont produits sur le front ouest jusqu'au 7 août. Les armées allemandes, chassées du secteur de la Marne vers le nord-est, acculées à la rivière Vesle, retraitsaient vers l'Aisne pour y retrouver des positions déjà établies, à l'abri desquelles elles pourraient se reconstituer et remettre en ordre leurs bataillons sérieusement entamés!

Les allemands sont de bons soldats, on ne peut le nier. Ils se battent bien, mais ils manquent totalement d'imagination et d'individualité. Il leur faut une démonstration absolument brutale de la vérité pour que leur "kultur" s'en empare et se l'assimile.

Voilà six mois que les Etats-Unis expédient de nombreux transports chargés de troupes, de vivres et de munitions. Michel n'a pas voulu y croire. De même que le "Kaiser" méprisait la misérable petite armée anglaise de 1914 et 1915, de même en 1918 il reporte le même mépris sur les contingents américains qui ont pourtant taillé d'énormes croupières à ses meilleures troupes.

Partisans des attaques en masse et des nouveautés de surprise, les généraux allemands n'ont pas cru qu'un moment viendrait où cette tactique, défendue un temps par la prudence, serait adoptée, à son heure, par leurs ennemis avec des résultats qui leur réserveraient de cuisantes expériences.

Persuadés de la faiblesse de leurs adversaires, vivant des souvenirs de mars, mai et juin derniers, ils massent dans le saillant de Château-Thierry toutes leurs troupes disponibles, quitte à laisser plus tard une partie de leurs effectifs et de leur matériel aux mains de leurs ennemis.

Les mésaventures du prince héritier sur la Marne n'ont pas servi de leçon au prince de Bavière. Pousant sa marche en avant entre Albert et Montdidier il a entassé dans ce saillant du nord entre l'Oise et la Somme des forces considérables avec lesquelles il devait faire sa trouée et qu'il a aujourd'hui bien de la difficulté à défendre et conduire en lieu sûr.

La seconde contre-offensive du maréchal Foch a porté son premier coup le 7 août au matin sur le secteur s'étendant depuis Albert au nord d'Amiens jusqu'à Montdidier sur la rivière Avre. Cette nouvelle attaque venait juste trois semaines après celle qui eut lieu le 18 juillet, entre Soissons et Reims et où les Alliés remportèrent une victoire signalée.

L'offensive actuelle en Picardie rappelle celle de 1916 alors que se produisait la retraite stratégique des allemands jusqu'à la ligne de Hindenburg en février et mars 1917. Les anglais avaient alors atteint Gueudecourt à l'est d'Albert et les français étaient

devant Noyon. Les armées de Guillaume se retirèrent sur la ligne Laon-LaFère, d'où ils bondirent le 21 mars dernier. Dans leur retraite de 1917 ils détruisirent tout sur leur passage et c'est dans ce pays dévasté, où tout ce qui restait debout fut abattu et écrasé, que se livre la présente bataille.

Jusqu'au 12 août, l'avance des alliés a été tellement rapide qu'il a fallu en ralentir l'élan pour permettre au ravitaillement d'arriver à temps pour renouveler les munitions.

L'attaque est conduite par les armées franco-britanniques sous la direction suprême du maréchal Haig. Le généralissime a voulu donner au commandant en chef anglais l'occasion de prendre sa revanche en même temps qu'il donne un brillant exemple de la disposition des soldats français à servir sans murmurer, sous un chef étranger, acceptant de grand cœur tout ce qui peut assurer la victoire. Les troupes britanniques sont sous les ordres du général Rawlinson; elles occupent la partie nord et centrale du saillant. La première armée française est au sud, avec les généraux Debeney et Humbert. Les australiens et les canadiens avec l'armée britannique ont conquis par leur bravoure et leur entrain de nouveaux titres de gloire.

Au cours des deux premiers jours les Alliés ont fait plus de 20,000 prisonniers et pris près de 400 canons. La configuration du terrain a permis l'emploi de nombreux chars d'assaut qui ont puissamment aidé à l'infanterie. Les aviateurs se sont particulièrement distingués. La cavalerie de l'air a remplacé celle de la terre, et là où les deux ont donné, elles ont fait de véritables prodiges. Ces deux armes ont donné le temps de refaire les formations d'artillerie que la rapidité de l'avance mettaient en retard. Elles ont été aussi très utiles pour le service d'éclaireurs, les avions jetant des tonnes d'explosifs sur les cantonnements ennemis et la cavalerie faisant le coup de feu dans les rangs de l'infanterie là où le besoin s'en faisait sentir le plus vivement.

Au début de l'offensive les alliés étaient établis sur une ligne allant vers le sud-ouest en arrière de Chipilly, par Rozières, Pierrepont et Montdidier, et qui tournant de là brusquement vers le sud-ouest va jusqu'à l'Oise. Le 11 août, (lundi) la nouvelle ligne passe par Lihens, encercle Chaulnes et atteint Gury et Ribécourt sur l'Oise. Aux dernières nouvelles, (sans confirmation officielle cependant) on dit que Chaulnes et Roye, deux points vitaux de concentration allemande sont aux mains des alliés.

Comme elles en ont l'habitude, les armées françaises ont conduit l'assaut avec un entrain et une "furia"

qui ont largement contribué à l'avance au nord de Montdidier. Ce sont d'impeccables professeurs de génie et de courage militaires. Leurs opérations ont plus particulièrement porté sur les secteurs au sud et au sud-ouest de Roye, jusqu'à l'Oise. Leur ligne a atteint la route Roye-Compiègne et à Cambonne, celle qui va de Compiègne à Noyon. Depuis la prise de Montdidier elles ont atteint Tilloloy et dans l'ensemble ont avancé d'une moyenne de huit à dix milles sur un front de douze milles.

La manœuvre des allemands en retraite ressemble à celle qu'ils ont adoptée pour sortir du guêpier de la Marne. Elle consiste à couvrir leur recul au moyen de vigoureuses arrière-gardes, principalement composées de détachements de mitrailleurs pour protéger le gros de l'armée dans son mouvement rétrograde. La lueur de nombreux incendies et la marche vers l'est de fortes colonnes de transport indiquent la recherche d'une nouvelle ligne de défense. Ce mouvement est nécessairement très lent car nos aviateurs ont détruit presque tous les ponts de la Somme et les lignes de communication ennemies sont, soit aux mains des alliés, soit sous le feu de leurs canons.

La retraite allemande depuis la prise de Montdidier par le général Humbert est si difficile qu'il lui manque peu de chose pour prendre les airs d'une déroute.

Sitôt que l'infanterie française eut avancé de six ou sept milles à l'est de Montdidier, la cavalerie et les chars d'assaut, talonnant l'ennemi l'ont repoussé encore plus loin, presque à la limite ouest de Roye. Les troupes du général Humbert en liaison avec celles de Debeney sont aux portes de Bus.

On s'attend à l'évacuation de Lassigny et l'on croit que l'allemand ne tiendra pas longtemps à Roye ni même à Noyon.

L'armée de Von Hutier, menacée sur son flanc droit, harassée à l'arrière par Humbert, devra semblait-il, se retirer jusqu'en arrière de la ligne Roye-Lassigny, si elle ne veut pas être pulvérisée par la concentration menaçante des trois armées de Rawlinson, Debeney et Humbert.

Depuis le 8 août, la marche en avant de ces trois armées a été merveilleuse dans sa combinaison stratégique, chacune atteignant son objectif à heure dite. La rapidité d'évolution de si gros corps de troupes est la preuve d'une grande maîtrise.

L'avance de douze milles par l'armée Rawlinson au commencement de l'offensive fut accompagnée d'une poussée de la première armée française. Le général Humbert frappa alors un grand coup vers le sud et opéra sa jonction suivant le plan adopté d'avance. Comme résultat l'allemand ne peut tenir mais devra repasser la Somme. A part la disparition



La famille impériale boche, telle qu'un dessinateur américain du "Life" voudrait la voir, lorsqu'il lit l'éloge des troupes allemandes par le Kaiser ou le Prince héritier.

de la menace contre Amiens et Paris, le succès allié en forçant le boche à se retirer de la région de Montdidier lui a enlevé l'usage d'un important réseau de chemins de fer dont la privation embarrassait beaucoup le système de transport de nos troupes.

Le feu convergent de l'artillerie de nos trois armées a rendu le problème de la retraite de Von Hutier bien difficile à résoudre.

On s'amuse assez en France de la déconfiture de Von Hutier car on dit de lui que c'est un français renégat dont le père a émigré de France en Allemagne et entra au service du premier Guillaume, prenant parti contre son pays de naissance, lors de la guerre de 1870.

De même qu'à la Marne, les armées du prince de Bavière sont attaquées de trois côtés; au nord par Albert dans la direction de Chaulnes, au centre vers Roye et Lassigny et au sud le long de l'Oise vers Noyon. *L'Echo de Paris* rapporte que d'après les meilleurs renseignements les alliés ont, depuis le 18 juillet fait aux allemands 70,000 prisonniers, leur ont pris plus d'un millier de canons et au delà de dix mille mitrailleuses.

L'expérience des boches au cours de cette année 1918 n'est pas de nature à leur donner confiance pour l'avenir. Sur un parcours d'au delà de 100 milles, de Reims à Amiens, ils ont d'abord eu de superbes succès qui semblent leur avoir fait perdre leurs notions de prudence et de saine stratégie. Ils se croyaient certains d'avoir le nombre et avec le nombre l'écrasement certain de leurs adversaires. Ils ont en apparence oublié l'histoire et ne se rappellent pas que les plus beaux triomphes militaires français ont eu lieu lorsque leurs armées se battaient cinq contre un. Le mot "impossible" n'appartient pas à notre langue.

Comme nous le faisons entrevoir lors de notre dernière revue, les difficultés que l'impéritie et la fausse direction de Lenine et de Trotsky ont fait naître contre le gouvernement anarchiste de Russie augmentent à mesure que le peuple comprend qu'il a été livré par eux à la discrétion allemande.

Les Tchéco-slovaques, dont la force grandit chaque jour, viennent d'être reconnus par la Grande-Bretagne, suivant en cela l'exemple de l'Italie. Leur armée n'est plus une bande désorganisée sans cohésion ni appui extérieur. C'est un corps régulier, comptant maintenant près de 300,000 hommes et fortement appuyé par une armée alliée dont les premiers bataillons anglais et américains viennent débarquer à Vladivostock aux acclamations de la population.

Les deux chefs du gouvernement à Moscou se sont enfui et ont vite été suivis par l'ambassade allemande.

Ce n'est pas un vain espoir que celui qui escompte un peu la renaissance du front russe qui va rendre plus difficile encore la position allemande dans l'ouest.

On a annoncé ces jours derniers la formation d'un contingent canadien devant aller se joindre aux autres alliés de l'Entente pour les opérations de Sibérie.

Les sinistres attaques des sous-marins se continuent, mais avec moins de vigueur et de continuité.

Hier (mardi) plusieurs bateaux de pêcheurs ont été coulés sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse.

Malgré que ces tristes événements se répètent encore de temps à autre, les autorités britanniques sont d'avis que le péril de ce côté a été conjuré et que la destruction des sous-marins allemands dépasse de beaucoup la rapidité de leur remplacement. De même la mise à flot des navires construits tant en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis est de beaucoup supérieure au nombre de ceux qui sont détruits par les torpilles du boche.

Sur mer comme sur terre, le succès final ne semble pas être douteux.

A. GOBEIL.

12 août 1918.



Les modes d'automne!

Au 12 juillet.

ROME

—Toujours prêt à donner l'exemple de la plus grande sollicitude, le Saint-Père se préoccupe activement du sort de l'impératrice de Russie et de ses enfants. Des démarches sont faites pour amener en Espagne l'infortunée famille.

—Sa Sainteté Benoît XV aurait écrit une lettre aux catholiques irlandais, lettre dont le texte serait divulgué prochainement...

—Si les dépêches disent vrai, de Paris et de Pékin à la fois surgiraient maintenant des difficultés touchant la reprise des relations diplomatiques entre le Vatican et la Chine. La France officielle invoquerait le protectorat français sur les catholiques de Chine, protectorat reconnu depuis le traité de Tien-Tsin, en 1858. L'objection rapportée est tellement puéride, qu'elle fait douter de l'authenticité de cette mauvaise nouvelle. Nous attendons avec une impatiente curiosité le courrier d'Europe...

QUEBEC

—Visite de S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, au camp de Valcartier. Réception très cordiale de la part des autorités militaires, enthousiaste de la part des conscrits. S. G. a parlé éloquemment de la noblesse du devoir militaire, et exhorté nos soldats à prier Dieu, de qui seul nous devons attendre une paix juste et durable, après la victoire des Alliés. Le colonel Rogers, commandant du camp, a fait un magnifique éloge des conscrits canadiens-français.

—Après avoir été l'objet de l'émouvante réception que l'on sait de la part de ses électeurs de la Beauce, l'honorable docteur Béland est passé à Québec, où il est allé rendre un hommage reconnaissant à Son Eminence. Puis il est parti vers Louiseville, lieu de son enfance, où réside sa vieille mère, et où on lui a fait une réception magnifique. Le docteur a montré dans un éloquent discours, que l'Allemagne est responsable de la guerre et que le Canada ne pouvait faire autrement que de participer à la guerre défensive commune.

Aujourd'hui 12 juillet, réception de l'honorable docteur Béland à Montréal.

—A la suggestion notamment du docteur Hewitt, entomologiste en chef du Canada, une plaque commémorative des travaux de l'abbé Provancher, l'illustre entomologiste et naturaliste canadien, a été érigée solennellement au Musée de l'Instruction Publique à l'Hôtel du Gouvernement. C'a été en même temps l'hommage de la *Société de Québec pour la protection des Plantes* à son savant fondateur, à qui nous sommes redevables du musée fort intéressant avec lequel nous devrions plus vite et souvent nouer connaissance.

LES FAITS DE LA SEMAINE

—Assemblée publique —à laquelle les victoires actuellement remportées sur l'ennemi commun eussent dû donner, il nous semble, un éclat plus grandiose — à l'Hôtel de Ville, pour

commémorer le quatrième anniversaire de la déclaration de guerre. Discours par S. H. le Maire et par l'honorable M. Taschereau, et résolution pour marquer la détermination de continuer la guerre jusqu'à la victoire décisive.

—La situation ouvrière à Lauzon continue d'attirer l'attention. L'Union Nationale des Ouvriers de la Rive Sud a maintenant son drapeau béni solennellement par S. G. Mgr Roy.

Le conflit avec l'Internationale a eu de l'écho jusque devant la Commission d'enquête chargée de s'enquérir sur la situation dans les chantiers maritimes de la province de Québec et composée du juge MacLennan, de M. T.-E. Robb, secrétaire de la Fédération du Transport du Canada, et de M. J.-M. Walsh, président du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis (l'Internationale). M. Davie, le patron des chantiers maritimes à Lauzon, a témoigné qu'il ne veut chez lui que d'une union, l'Union Nationale. Il s'est produit des incidents, parmi lesquels la démission—retirée après coup—de M. Walsh, un des enquêteurs.

—M. le docteur Arthur Simard est choisi comme président intérimaire du Bureau d'Hygiène provincial, en remplacement de feu le docteur E.-P. Lachapelle, décédé l'autre semaine.

—Nomination de M. Joseph Ainey, ci-devant commissaire de Montréal, à la surintendance générale des Bureaux de placement provinciaux.

—Visite de Mlle Hendrica Van der Flier, de Hollande, laquelle vient faire appel à la générosité canadienne en faveur des veuves et des orphelins de la Belgique martyre. Nul doute que son œuvre, patronnée par le Cardinal Mercier, recevra ici un cordial accueil.

—Mort de M. J.-H. Gignac, marchand de bois bien connu, auteur d'une nomenclature des bois canadiens (publiée en 1916), introduction à un travail considérable (en cours de publication) sur les essences forestières au Canada.

CANADA

—S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, a été nommé par le Saint-Père aumônier général (*Episcopus Castrensis*) des troupes canadiennes catholiques en France, en Angleterre et au Canada. Il aura comme assistants M. le chanoine Sylvestre, de Montréal, et le R. P. Workman, franciscain, du diocèse de London, Ont.

—Mort du R. P. Olympe Joly, provincial des Clercs de Saint-Viateur, à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le même jour, cette méritante communauté avait la douleur de perdre à Vourles, en France, au lieu de son berceau même, son assistant-général, le T. R. P. Thomas-Rémi Coutu.

—Grand congrès agricole à Saint-Hyacinthe, inauguré sous la présidence de l'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture.

—Bonne nouvelle pour nos frères de la Saskatchewan! Le Conseil Privé a maintenu la décision des cours canadiennes dans le cas soulevé il y a deux ans par M. McCarthy, de Régina: un catholique est obligé de payer ses taxes aux écoles séparées de sa foi religieuse.

Ce n'est pas la première fois, Dieu merci! que les Canadiens-Français constatent, à leur grand bonheur, qu'il y a des juges à Londres...

—Les facteurs réclament le paiement à tous les employés des postes, célibataires comme mariés, du bonus voté à la dernière session fédérale. Ils demandent, en outre, pour les employés de l'est l'indemnité annuelle de \$180 payée aux employés demeurant à l'ouest de Port-Arthur. Le gouvernement répondra le 20 août.

—Visite du capitaine Marcel Souris, aumônier de l'infanterie de marine française, en mission depuis nombre de mois à Washington. C'est un glorieux blessé, auquel la guerre avait enlevé l'usage de la parole. Il est guéri, mais détail curieux, il est incapable maintenant, paraît-il, de parler le latin et le japonais, qu'il déchiffrait autrefois couramment.

—Mort de sir Geo.-C. Gibbons, avocat et président de la Commission des Eaux limitrophes.

ETATS-UNIS

—Il est décidé que le secrétaire Baker demandera aujourd'hui le 12 au Congrès d'étendre l'âge militaire de 18 ans jusqu'à 45 ans. Décidément, la crainte du "péril américain" ne fera que grandir au cœur de l'Allemagne, qui paraît bien sur la pente de sa défaite!

A noter que les dépenses de guerre de l'oncle Sam s'élèvent déjà à 50 millions par jour, et que la dette nationale américaine dépasse dès à présent les 12 milliards et demi.

—Les suffragettes américaines trouvent que M. Wilson ne leur cède pas assez vite. Elles manifestent devant la Maison Blanche et... laissent quarante-huit d'entre elles aux mains de la police.

—On diminuera de 15 et de 26 p. c. respectivement le volume des journaux quotidiens et de leurs éditions dominicales. Il est aussi décidé de ne plus fonder aucun journal durant la guerre.

ANGLETERRE

—Important discours de Lloyd George à la Chambre des Communes, le 7, sur la situation générale. Le

premier ministre qualifie la contre-offensive de Foch du fait "*le plus brillant des annales de la guerre*". Il exalte avec raison le rôle de l'Angleterre dans cette guerre, et déclare que, si la décision de ce pays eût été autre, le cours des choses aurait bien changé. Puis il célèbre, en donnant une foule de chiffres, l'effort gigantesque de la flotte britannique, grâce à laquelle la formidable agression allemande a pu être circonscrite à l'Europe.

Et en outre l'Angleterre a trouvé le moyen d'improviser une armée de 5,000,000 d'hommes!

—M. Balfour déclare, aux Communes, qu'aucun mandataire autorisé n'a fait au nom des puissances du centre de propositions de paix, et que le gouvernement britannique n'a reçu des Alliés aucune déclaration disant qu'on leur avait fait de telles propositions. C'est la réponse indirecte à la nouvelle lettre de lord Lansdowne.

—Le chef socialiste Arthur Henderson et trois de ses collègues qui voulaient aller en Suisse se voient refuser leurs passeports. S'ils pouvaient finir par comprendre que leur classe ne peut être admise à gérer la guerre et la paix en marge de l'autorité constituée!

—Le Roi reçoit à Buckingham les journalistes canadiens et leur parle en français. Le français toujours!

Ces mêmes journalistes sont allés ensuite visiter l'Ecosse.

IRLANDE

—En réponse à une interpellation de M. John Dillon, le chef nationaliste irlandais, M. Edward Shortt, Secrétaire pour l'Irlande, annonce qu'il préparera, pendant la vacance des Chambres, un nouveau projet de *Home Rule*, qu'il espère voir adopté avant peu.

Le même prévient la Chambre des Communes que le gouvernement saisira une cinquantaine de mille fusils qui sont aux mains des révoltés en Irlande.

—Arrestation de Madame F. Sheehy Skeffington, à Dublin.

Madame Skeffington est la veuve de l'ancien directeur de l'*Irish Citizen*, Sheehy Skeffington, une des victimes de l'insurrection sinn-feiner de 1916. Après la mort de son mari, elle a visité les Etats-Unis, où elle a porté la parole à plusieurs assemblées de Sinn-Feiners. Elle s'était embarquée pour l'Angleterre au mois de juin, et avait reçu l'autorisation d'atterrir à condition de ne pas retourner en Irlande. Mais elle s'y est rendue quand même, après avoir trompé la vigilance de la police anglaise.

FRANCE

—Condamné à cinq années de bannissement, Malvy a choisi de s'exiler en Espagne. Il ira à Saint-Sébastien, qui se trouve être—détail suggestif!—un centre d'espionnage boche...

—Détournons les yeux de cette boue, pour saluer bien bas la gloire de Foch, qui est fait, après Joffre, maréchal de France. Pétain est décoré de la médaille militaire, et le général américain Pershing est fait Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Quel abîme entre ces chefs et leurs vaillantes troupes, héroïques ouvriers de notre juste victoire, et Malvy!

CHEZ NOS ENNEMIS

—Répondant à des interpellations au Reichstag, le chancelier Hertling répète que l'Allemagne gardera la Belgique en gage, jusqu'à ce que les Alliés—justes belligérants—paient à l'Allemagne—agresseur injuste—des indemnités et promettent de ne pas toucher aux traités de paix russe et roumain.

—Démission d'Albert Ballin et d'Holzendorff, directeurs de la compagnie Hambourg-Amérique, du Conseil économique de l'Allemagne, lequel s'est occupé récemment du rétablissement du commerce allemand et de l'imposition d'une paix économique à l'Europe.

RUSSIE

Il se passe énormément de faits dans la Russie décomposée.

—D'abord, l'expédition alliée en Sibérie est en train de devenir réalité militaire et politique.

Le Japon a défini son attitude: il proteste de son amitié envers le peuple russe et se défend d'en vouloir à l'intégrité du territoire moscovite; il promet même de s'abstenir de toute ingérence dans la politique intérieure de la Russie. S'il intervient, c'est pour appuyer le mouvement des Tchéco-Slovaques et empêcher l'Allemagne de consolider son emprise sur le pays russe. Il retirera ses troupes, cette dernière fin une fois obtenue. En attendant, elles débarquent à Vladivostok. Une expédition américaine, commandée par le major-général Graves, se joindra aux Japonais. Le Canada lui-même sera représenté par quatre mille hommes en Sibérie. On dit aussi qu'un régiment chinois ira à Vladivostok, où les Alliés hésitent encore entre les deux gouvernements rivaux de la place, le gouvernement provisoire et la dictature du général Horvath.

Lénine aurait envoyé un ultimatum au Japon.

Il semble que le régime bolchevik en perd beaucoup du côté de la Sibérie, notamment dans l'ouest de ce pays.

—D'un autre côté, il se passe de gros événements dans la Russie d'Europe.

Les soviets ont été mis en fuite dans le nord, où un nouveau gouvernement, antibolchevik, est installé à Arkhangel, au nom de la "région du nord". Les diplomates alliés sont rendus à Arkhangel. Le

gouvernement britannique donne de nouveau l'assurance qu'il n'a d'autre ambition que d'aider les Russes à se dégager de l'étreinte allemande.

Rien d'impossible que la démonstration alliée en Russie septentrionale et du côté de Vladivostok ait un effet politique considérable. Trotzky paraît fulminer en vain contre les soviets pris de panique et, aux dernières nouvelles d'aujourd'hui 12, on le disait avec Lénine en fuite vers Cronstadt.

—Des journaux à Londres publient la nouvelle que le consul anglais à Moscou, six autres Anglais attachés à son personnel et plusieurs agents diplomatiques français ont été arrêtés...

—En Ukraine, l'ébullition continue. Dankos, l'assassin de von Eichhorn, a été exécuté. Plus de 500 personnes ont été arrêtées, après l'assassinat du général. C'est l'anarchie et la terreur: dans les moindres bourgs, les Allemands procèdent à des exécutions en masse.

—A Moscou, une proclamation dit aux ouvriers et aux soldats de se chercher de quoi manger à mêmes les régions agricoles de la Russie. Elle les excite contre les capitalistes et les propriétaires ruraux. Pauvre pays, livré aux horreurs du communisme anarchiste!

Si, comme le veut une déclaration de sir Robert Cecil, les Alliés vont pousser l'intervention économique, ils ont de quoi faire!

—Les soviets continuent à verser le sang impérial. On donne pour à peu près certaine l'exécution de trois grands-ducs, dont Nicolas.

—L'Allemagne réussit à arracher définitivement aux soviets la Livonie, l'Esthonie et la Courlande.

—Assassinat de Terestchenko, ancien ministre des Affaires étrangères sous Kerensky.

—L'Allemagne, pour vaincre la résistance du Landtag finlandais à son projet de monarchie en Finlande, offre à ce pays de lui obtenir la Carélie orientale.

Elle fait négocier sous ses yeux à Berlin les délégués de la Finlande et de la Russie, en vue d'un traité de paix.

AILLEURS

—Nouvelle note de l'Espagne à Berlin, protestant contre le torpillage des navires espagnols.

—L'ancien premier ministre Bratiano et quatre de ses collègues sont mis en accusation par la Chambre des députés roumaine, à cause de l'entrée en guerre de la Roumanie. Il y a longtemps que l'Allemagne médite ce procès politique.

—Au Mexique, le sinistre Carranza sort maître des urnes, aux récentes élections.



Echos et Commentaires



La cause de la Belgique

La cause de la Belgique martyre est très intéressante en elle-même et ne peut éveiller chez toute âme humaine que la plus profonde sympathie avec la plus vive admiration.

La cause de la Belgique est aussi instructive comme "pierre de touche", suivant l'expression très juste d'un article de Pertinax qu'on lira ici. Elle aide à mesurer l'idée que se font les belligérants de la justice et du droit.

Malgré la réserve obligée de son impartialité et de sa situation internationale, le Pape a cependant réclamé la libération de la Belgique avec la réparation des dommages qui lui ont été faits.

La Belgique sert à mettre en lumière la noble conduite des Alliés avant et pendant la guerre; elle sert aussi à voir le mépris du droit et de la vérité professé dès lors et depuis par l'Allemagne.

Il sera donc particulièrement intéressant de lire, sur le sort de la Belgique, les deux articles qui suivent, écrits à l'occasion des déclarations proférées le mois dernier par le Chancelier allemand sur la question belge.

L'Allemagne et la neutralité belge

Les réticences dont le comte Hertling a entouré sa pensée au sujet de la Belgique affaiblissent singulièrement aux yeux des Belges eux-mêmes, qui sont meilleurs juges que nous, la portée de sa déclaration sur "l'indépendance". La théorie du gage, *Faustpfand*, qui est la base de ce raisonnement, le vicie tout entier. Mais il ne sert à rien de dire que la thèse allemande n'est pas recevable en droit, si l'on ne distingue d'abord sur quoi elle s'appuie.

N'oublions jamais, pour commencer, que les choses ne se peignent pas à l'esprit des Allemands comme au nôtre. Vue à travers leurs lunettes, la question belge se pose ainsi: la Prusse, quoi qu'il soit arrivé, reste, de par les traités, une des puissances garantes de la neutralité belge et, par conséquent, elle prétend qu'elle a voix au chapitre où le futur statut de la Belgique sera décidé.

Si paradoxal, si scandaleux que cela soit, c'est ainsi: l'Allemagne a l'intention de s'armer des traités qu'elle a violés. Et comme les traités sont peu de chose, elle y ajoute la possession. Ne nous méprenons pas sur la théorie du gage. L'occupation de la Belgique n'est pas considérée seulement, dans le nuageux discours du comte Hertling, comme donnant à l'Allema-

gne un nantissement dont elle pourra se prévaloir à l'égard des Alliés. C'est par rapport à la Belgique elle-même que le gage doit servir.

Il s'agit sans doute de la "séparation administrative", destinée à tenir la Belgique divisée entre Flamands et Wallons, c'est-à-dire affaiblie. Il s'agit encore et peut-être surtout de son statut international. Ici, ce n'est plus un paradoxe. Nous entrons en pleine réalité. L'Allemagne désire que le futur régime de la Belgique soit la neutralité. Dans son intérêt même, pour ses plans d'avenir, elle veut restaurer cette neutralité qu'elle a foulée aux pieds, parce que la neutralité, la neutralité "garantie", servirait de prétexte à l'Allemagne pour intervenir à tout moment dans les affaires de la Belgique, parce que la neutralité serait un moyen de reprendre l'indépendance rendue.

Ce que les Allemands ne veulent pas, c'est qu'après la guerre la Belgique ait sa liberté de mouvements, c'est qu'elle puisse rester fidèle aux Alliés avec qui elle a combattu pour son existence et sa liberté. Sous le prétexte de la neutralité restaurée, l'Allemagne pourrait toujours accuser la Belgique de conspirer contre elle et, par conséquent, peser sur elle et menacer de l'envahir une seconde fois. Ce serait une intolérable servitude pour ce peuple qui a fait la preuve qu'il était une nation. Ce serait aussi le principe de chicanes et de complications nouvelles pour l'Europe.

C'est pourquoi la neutralité de 1839 a fait son temps. L'Allemagne, qui s'est chargée en 1914 de démontrer que cette neutralité était un leurre, ne pourra pas, à elle toute seule, la rétablir dans l'intérêt de ses combinaisons futures. L'indépendance de la Belgique devra être absolue.

C'est ce que les Belges comprennent mieux chaque jour. Ils sont de plus en plus nombreux à se rallier à ce que l'élite de leurs patriotes appelle, depuis longtemps déjà, une "thèse nationale". Cette thèse est devenue pour ainsi dire européenne depuis l'expérience fournie par la guerre. Une Europe dominée par ce fait essentiel, l'existence d'une grande Allemagne, n'est plus l'Europe de 1839, et elle a d'autres besoins. Une signature prussienne est le contraire d'une garantie. Une signature prussienne au bas d'un acte consacrant le statut international de la Belgique serait un scandale et une imbécillité.

Quelques jours avant que le chancelier eût prononcé son discours, le baron Beyens, dans une étude publiée par la *Revue des Deux Mondes*, avait conclu

à son tour à l'abolition de la neutralité. Les équivoques du comte Hertling, dont nous venons de montrer les intentions secrètes, étaient donc déjouées d'avance par la clairvoyance de nos amis belges et par la réaction de leur patriotisme. La démonstration apportée, avec sa haute autorité, par l'ancien ministre des affaires étrangères, vient appuyer ce mouvement du bon sens.

JACQUES BAINVILLE

L'Action française.

La Belgique est la pierre de touche

Vendredi, à la commission plénière du Reichstag le comte Hertling, désireux de rallier les partis de gauche décontenancés par la démission de M. de Kuhlmann, a été amené à définir sa politique à l'égard de la question belge : "Quand on tient quelque chose en gage, a-t-il dit, c'est qu'on n'a pas le dessein de le conserver lorsque les pourparlers auront conduit à un résultat favorable. Nous n'avons pas l'intention de conserver la Belgique de quelque manière que ce soit."

Sans doute les "libéraux" du Reichstag ont-ils approuvé cette façon de voir, puisqu'ils ont voté sans difficulté les nouveaux crédits de guerre demandés, les socialistes majoritaires eux-mêmes tout les premiers. Le fait est instructif. Une fois de plus, nous avons la preuve qu'entre les pangermanistes et les plus sages des parlementaires allemands, il y a débat sur la forme bien plus que sur le fond de la politique à poursuivre.

Appliquée à la Belgique, la théorie du gage—une heureuse variante dit : le gage dans le poing, Faustpfand,—s'énonce ainsi depuis tantôt un an. L'Allemagne reconnaît qu'elle a des torts envers la Belgique et, dans la mesure du possible, elle est prête à les réparer. Mais ce sera à la condition qu'elle obtienne des puissances occidentales un minimum de satisfactions. Rétablissement de sa souveraineté sur les territoires d'outre-mer qui lui ont été pris. Pleine liberté de ses mouvements commerciaux dans les pays de l'Entente. Pleine permission de circuler sur les mers—ce qui implique la pleine utilisation des ports alliés. Pleine admission au partage des matières premières, etc. L'Allemagne revendique ces divers avantages au nom d'une sorte de droit naturel, et de la reconnaissance de ce droit elle fait dépendre son attitude vis-à-vis du droit très juridiquement fondé, du droit reconnu par elle-même, dont se réclament les Belges pour demander la restitution de leur indépendance.

Ces idées se sont fait jour définitivement au mois de septembre 1917, comme se préparait la réponse germanique à la note pontificale du 1er août. Le 20 septembre, notamment, la *Kolnische Zeitung* et les *Munchner Neuste Nachrichten* les ont développées en termes presque identiques; il y avait déjà longtemps que la diplomatie impériale jouait avec elles. Leur

première expression remonte probablement au séjour à Rome du cardinal Hartmann, archevêque de Cologne, en novembre 1915.

La manœuvre de nos ennemis apparaît dans une clarté éblouissante. Pour nous orienter vers la "paix blanche", ils spéculent sur les souffrances du peuple belge qui, croient-ils, ne peut manquer de faire pression sur notre alliance, sur la sympathie que nous inspirent le roi Albert et son royaume, et bien entendu, sur l'aveuglement de la Belgique et des nations qui combattent auprès d'elle.

Nous voici conduit de nouveau à insister sur ce que les Allemands attendent de la "paix blanche". Quoi qu'il paraisse, cette conception soi-disant modérée leur promet la domination du monde. Suivant leur raisonnement, notre coalition ne saurait résister au principe de l'égalité économique — et dans ce calcul ils ont grandement raison. En face des puissances occidentales ainsi désunies, ils resteraient maîtres de l'Europe centrale et de l'anarchie russe. Ils accompliraient par la paix ce qu'ils n'ont pu accomplir par la guerre. Leur hégémonie universelle deviendrait une réalité. En "rétablissant" la Belgique, ils obtiendraient donc à longue échéance ce qu'ils n'ont pu obtenir à brève échéance quand ils l'ont envahie il y a quatre ans.

Les dépêches nous ont dit qu'un socialiste minoritaire s'est élevé contre la déclaration de M. de Hertling. Nous ne savons pas que sa voix ait trouvé aucun écho. Il importe de le remarquer, c'est au moment où l'union du gouvernement de Berlin et de la majorité du 19 juillet semblait la plus forte, c'est-à-dire à l'automne dernier, que ce projet de chantage s'est découvert dans toute sa naïve beauté. Si nous avons bonne mémoire, il fut alors approuvé par cette grande autorité démocratique qui s'appelle la *Gazette de Francfort*. On se demande vraiment en quoi les libéraux allemands d'aujourd'hui se séparent des plus violents pangermanistes, depuis que ceux-ci doutent manifestement de la possibilité d'atteindre la victoire par les seuls coups d'épée.

Tout compte fait, voici la seule différence permanente qu'on puisse enregistrer. Tandis que le parti militaire et les pangermanistes répugnent à rien changer au pouvoir des hobereaux, tandis qu'ils recommandent des offensives multipliées pour intimider l'ennemi, et exalter le front intérieur par une carte de guerre sans cesse accrue, leurs adversaires prêchent le camouflage parlementaire et la manœuvre pacifiste hardie.

Le débat n'est pas bien grave, et c'est pour cette raison que, malgré les pires clameurs du moment, il cesse comme par enchantement. La solidité de notre alliance, qui résiste de plus en plus fermement aux trucs que l'Europe centrale emploie pour nous désarmer, a l'effet certain de réconcilier nos adversaires dans la bataille.

La question belge est la pierre de touche : en Allemagne il n'existe pas encore de volonté de paix sincère et puissante.

PERTINAX.

P.-S.—La version corrigée et augmentée du discours de M. de Hertling, que nous publions ce soir, est encore pour aggraver les remarques qu'on vient de lire. On notera tout particulièrement que l'Allemagne, qui nous dénie le droit de nous unir économiquement à nos alliés, revendique pour elle-même — et à propos de la Belgique — ce qu'elle nous refuse.—P.

L'Echo de Paris

Les forces morales

Nous avons hier une grande réunion de la Ligue des Patriotes, et après que Henri Galli et Louis Hébert eurent fait un éloquent tableau de la situation, où ils justifiaient par des données exactes la confiance de tous dans la victoire, j'ai exposé quelques idées sur l'activité que les ligueurs qui ne sont pas en âge de servir doivent déployer contre la propagande des Boches à l'intérieur.

Depuis trente ans, l'Allemagne s'est occupée à préparer la guerre, et symétriquement elle incitait les pays ennemis à préparer la paix.

En effet, qu'eût-il servi à l'Allemagne de s'armer, si, dans le même moment, ses adversaires s'étaient armés ? Elle sut les engager, tous, dans la voie du désarmement. Elle fut servie dans cette tactique par ce fait que tous les pays qu'elle avait en face d'elle, la Russie exceptée, avaient des gouvernements d'opinion.

En France, en Angleterre, pour arriver au pouvoir, un homme politique doit plaire à l'opinion et avoir pour soi le nombre. Pour attirer à soi le nombre, il n'est pas commode de se faire l'artisan d'une politique de préparation à la guerre. Il est plus commode de dire qu'il n'y aura plus jamais de guerre et de prêcher le désarmement total ou partiel.

C'est le titre immortel de Paul Déroulède et c'est notre titre à nous tous, ligueurs, que nous n'avons jamais cessé de dénoncer au pays les préparations et les intentions de l'Allemagne et de rappeler la nécessité de nous organiser, en vue d'une guerre que rendaient inévitable la nature même de l'Empire allemand et la volonté de ses dirigeants.

En Russie du moins, le gouvernement n'avait pas à se préoccuper de faire la cour au plus grand nombre; ce pouvait être l'avantage d'un régime si terriblement imparfait ; le tsar aurait pu ne s'inspirer que de sa connaissance du péril allemand. Eh oui ! mais, fort bon-nête homme, et le meilleur ami que la France ait eu dans cet immense empire, Nicolas II était envahi par les rêveries qui se lèvent des nations slaves, par ces fumées dont s'enivrent les Towiasnki, les Tolstoï et tous ceux qui croient qu'à force de mansuétude on modifie la nature des bêtes féroces et on guérit les vices de l'esclavage. Il se faisait l'apôtre du pacifisme.

Résultats : seule dans le monde, la Germanie était prête à la guerre.

Et quand, sur la Marne, les Français, soudain unis par le fond de leur pensée, et déployant une toute-puissance spirituelle que le monde ne cessera jamais d'admirer, eurent brisé l'élan de la Germanie, ils ne purent pas poursuivre la victoire et rejeter l'envahisseur. Ils durent s'arrêter et improviser les compléments d'une organisation militaire trop imparfaite.

Rien de comparable (même dans l'effort par où l'Amérique, aujourd'hui, nous émerveille) aux prodiges qu'accomplit alors la France, dont les meilleures ressources industrielles, au nord, à l'est, étaient submergées.

Et l'Angleterre aussi dut improviser.

Et la Russie. Malheureuse Russie, qui à faire la guerre sans en posséder les moyens, connut de telles souffrances qu'elle défailloit, désespéra et du haut en bas devint folle.

Ce labeur d'improvisation fut mené chez tous les peuples de l'Entente dans des conditions qui épouvantèrent, quand l'Histoire osera voir clair. Le pouvoir politique demeurait en partie, dans tous les pays, aux mains des équipes qui s'étaient donné pour mot d'ordre la préparation de la paix. Des hommes qui n'avaient su travailler qu'au désarmement avaient maintenant à improviser l'armement !

En Angleterre, Lloyd George fut superbe de virilité politique. Il accepta les leçons de l'événement, et renversant la vapeur fit volte-face, on sait avec quelle gloire, pour le bien de son pays.

Et les Italiens aussi surent s'orienter, déchirer les filets qu'avait jetés sur eux l'Allemagne.

Et hier, chez nous, après que plusieurs, déjà, dans tous les partis, avaient donné des preuves de vaillante soumission aux nécessités du salut public, un homme nouveau surgit. Un septuagénaire ? Non, l'homme de France qui a le plus d'ardeur et de jeunesse. Et cet homme eut l'énergie de saisir les traîtres et les suspects.

A la fin de la quatrième année de guerre, quand l'Amérique apporte le couronnement à nos forces matérielles, Clémenceau reconforte et multiplie nos forces morales. Elles avaient été viciées, dès avant la guerre, par le poison germanique, par la pensée, les manœuvres et l'or corrupteur d'outre Rhin. Le bon chirurgien Clémenceau vide l'abcès.

A quoi eût-il servi que nous arrivassent les flottes de l'Amérique, si les agents de l'Allemagne avaient gardé la liberté de fomenter leur rumeur infâme et leurs complots et leurs trahisons, pour nous dissocier et nous livrer ?

En temps de guerre, il faut que les individus, les familles, toute la nation (pour sentir moins la souffrance et pour fournir leur plein rendement) s'exaltent et se pénètrent de hautes idées et d'enthousiasme, et quiconque ne vise pas à entretenir en soi et dans les autres cette flamme ne travaille pas au salut du pays. Quand un peuple ne peut se sauver que par un élan surhumain, les briseurs d'élan, les ricaneurs, les défaitistes servent

l'envabisseur, et celui-ci le sait bien quand il payé Monsieur Badin aussi cher que Bolo.

Voilà juste un an qu'à la Chambre, je demandais à Malvy quand il arrêterait la canaille du "Bonnet Rouge".

Ce jour-là j'ai tiré sur un buisson plein de Boches; les uns sont par terre; les autres courent encore, mais je crois pouvoir dire que j'ai rendu service au moral du pays.

Les forces matérielles nous arrivent d'Amérique par une chaîne immense de navires, mais nos forces morales ne nous viennent pas du dehors. Elles reposent dans l'âme française. C'est à nous de les protéger, de les exalter, de leur donner une voix, d'arracher le masque des Boches camouflés qui rôdent parmi nous.

La tâche des ligueurs est très claire. Tandis que nos fils se battent, nous devons de notre mieux maintenir à l'arrière l'union de tous les Français, proclamer les mérites de nos soldats et de nos alliés, publier chaque jour les raisons de notre certitude dans la victoire et démasquer les agents de l'Allemagne. Bref nous devons être un serment de sainte amitié pour les défenseurs de notre sol et de sainte haine contre l'envabisseur.

Vous avons au gouvernement un homme qui est un fameux modèle, un défenseur et excitateur du moral français. Quelles résolutions il sut prendre dans son patriotisme ! Nous ne l'avons pas toujours aimé. Eh bien ! nous l'aimons aujourd'hui, tous, de tout cœur, pour une seule raison, parce qu'il est utile à la France. Les Boches l'exècrent, les poilus l'estiment, et Déroulède nous dit de joindre le nom de Clémenceau au vivat que nous lançons pour nos chefs et nos soldats.

MAURICE BARRES
de l'Académie Française.

L'Echo de Paris

Qu'est-ce que la trahison ?

M. Dubost a fait preuve d'autorité et il a su rappeler aux sénateurs qu'ils étaient des juges. Que la politique se taise ! On a le droit d'espérer que les débats seront bien conduits.

J'ai bonne impression du rapport Perès, que je vais plus à loisir étudier sur le texte complet. La commission ne s'est pas laissé manœuvrer par les Malvystes; elle a, comme il convenait, évoqué toute l'affaire. Le lecteur retrouvera dans ces pages terribles tous les Boches de l'Intérieur que nous lui avons appris à connaître, crevasse par crevasse. Grande puanteur de trahison.

Le Code pénal ne définit pas la trahison. Les Malvystes et Caillautistes cherchent à protéger l'ancien ministre de l'Intérieur en esquissant une définition étroite. Ils prétendent mettre à la charge de l'accusation une preuve impossible. Il faudrait qu'on vit le traître tendre la main et recevoir d'un complice le prix infâme. Si cette minute n'est pas dûment saisie et photographiée, il n'y a plus qu'une responsabilité politique, et, ajoutent-ils, la responsabilité politique se règle pour un ministre par sa chute du pouvoir.

En vérité ! Quelle effroyable complaisance, et en temps de guerre !

Trahir, c'est favoriser les desseins de l'ennemi, c'est par action ou par inaction, par commission ou par omission (comme on dit dans la langue de Pascal) faire ce qui est utile à l'ennemi. Les actes commis, les actes omis d'accomplir, voilà les éléments d'après lesquels doit être reconnue la trahison.

Le travail de la Haute-Cour ne se ramène donc pas à la démonstration matérielle d'un fait particulier. C'est l'ensemble de la gestion ministérielle de Malvy qui est soumis au jugement des sénateurs. Il faut savoir si Malvy a livré (tradere) ce qu'il devait défendre.

La question du mobile importe peu, et l'accusation n'a pas à retrouver et à rapporter les trente deniers. Pourquoi Malvy a-t-il fait cela ? Pourquoi a-t-il laissé faire cela ? C'est une question pour les analystes du cœur humain. Les juges n'ont qu'à voir comment cet homme usait du pouvoir.

Le problème paraît bien posé. Il ne s'agit plus que de discuter les faits.

MAURICE BARRES,
de l'Académie Française.

L'Echo de Paris.

Sur les dunes

C'est sur une petite plage de la mer du Nord que se déroula cette cérémonie intime ; je ne sais à qui en était due l'initiative, mais la fête, dans sa simplicité fut imposante.

Le régiment qui avait subi le choc allemand venait de descendre des lignes et déjà tous les journaux commentaient l'héroïsme des défenseurs de Lore, de Kemmel. Hélas ! ils n'étaient plus nombreux, nos braves camarades ! Quelqu'un eut l'idée heureuse de cinématographier la poignée de rascapés qui avaient lutté jusqu'au but, pour la défense de Dunkerque.

Tandis que l'opérateur préparait son film, ils étaient là, formés en carré, à peine l'effectif d'un bataillon, avec au milieu d'eux le porte-drapeau.

A pas lents, le colonel, le grand père comme on l'appelait dans un régiment qu'il commandait au début des hostilités, vint se placer près du drapeau et d'une voix grave adressa à ses soldats quelques paroles émouvantes.

"Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, à vous tous mes braves, salut ! C'est un honneur pour moi de vous adresser les remerciements de la nation et du haut commandement. Vous avez combattu contre des forces supérieures, mais l'ennemi n'a pas passé. Beaucoup de nos camarades sont restés sur le champ de bataille; mais leur sacrifice n'a pas été inutile puisque le terrain est encore à nous.

"Gloire aux morts, gloire à vous tous. Vive le... régiment d'infanterie !"

Un bref commandement. Une sonnerie "Au Drapeau !" La cérémonie est terminée.

J'ai vu de vieux soldats, endurcis par la guerre, émus jusqu'aux larmes.



Pourquoi vous devez employer nos Bardeaux d'Amiante

PARCE qu'ils constituent un placement d'une nature permanente.

PARCE qu'ils sont entièrement à l'épreuve du feu, de la gelée et des autres éléments.

PARCE qu'ils coûtent meilleur marché que la tôle, qu'ils ne nécessitent pas de réparation, qu'ils n'ont jamais besoin de peinture.

PARCE qu'ils s'améliorent en vieillissant.

PARCE qu'ils sont INDESTRUCTIBLES



Avant de faire le choix d'une couverture, demandez nos Catalogues et nos Echantillons.

**La Cie Manufacturière
d'Amiante**

78, rue St-Pierre, - Québec.

BIENTOT !

P
O
U
R
S'
I
N
S
T
R
U
I
R
E



P
O
U
R
S
E
R
E
C
R
É
E
R

Le plus grand rendez-vous de la province

BIENVENUE !